



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**116<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 28 juillet 2011, à 15 heures

New York

Documents officiels

*Président :* M. Deiss ..... (Suisse)

*En l'absence du Président, M. Tanin (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 115 de l'ordre du jour (suite)

### Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

#### Projet de résolution (A/65/L.88)

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur le point 115 de l'ordre du jour et le point 13 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », à ses 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> séances plénières, le 29 octobre 2010, ainsi qu'un débat conjoint sur le point 115 de l'ordre du jour et le point 13 et le point 120 de l'ordre du jour, « Renforcement du système des Nations Unies », à sa 52<sup>e</sup> séance plénière, le 23 novembre 2010.

Les membres se souviendront également qu'au titre du point 115 de l'ordre du jour, l'Assemblée a tenu une réunion particulière axée sur le développement à ses 97<sup>e</sup> et 98<sup>e</sup> séances plénières, le 14 juin 2011.

Les membres se souviendront par ailleurs qu'au titre des points 13 et 115 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté les résolutions 65/1, 65/7, 65/281 et 65/285, à ses 9<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup>, 100<sup>e</sup> et 105<sup>e</sup> séances plénières, respectivement. Au titre du point 115 de l'ordre du jour également, l'Assemblée a adopté la résolution 65/238 à sa 73<sup>e</sup> séance plénière.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/65/L.88, intitulé « Participation de représentants de la société civile à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2011 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/65/L.88?

*Le projet de décision A/65/L.88 a été adopté.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 115 de l'ordre du jour.

## Point 27 de l'ordre du jour (suite)

### Réunion de haut niveau sur la jeunesse

#### Développement social

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



**b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Mauritanie.

**M. Ould Cheikh** (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer les condoléances de la Mauritanie au Président, au Gouvernement et au peuple norvégiens suite à l'acte terroriste qui a emporté la vie de dizaines d'innocents chez nos amis norvégiens. Le Ministère mauritanien des affaires étrangères a publié avant-hier un communiqué à ce sujet.

Je voudrais avant toute chose exprimer toute ma gratitude à l'Assemblée générale et à son Président, notre cher ami Joseph Deiss, qui dirige les travaux de la présente Réunion avec sagesse et distinction autour de la résolution [A/65/L.63](#), en date du 21 mars 2011, raison de notre présence aujourd'hui à New York pour nous pencher sur la question des jeunes, cet important segment de la société qui constitue la pierre angulaire de la réussite du développement socioéconomique.

Le Gouvernement de mon pays, la République islamique de Mauritanie, sur les hautes instructions du Président Mohamed Ould Abdel Aziz, qui a affirmé à plusieurs reprises que « le futur de toute société réside dans sa jeunesse », a élaboré une politique nationale pour la jeunesse, la détente et le sport, qui est un plan quinquennal, pour la période 2011-2015. Cette politique en faveur des jeunes, qui place ces derniers parmi les priorités du Gouvernement et dont on estime le financement à plus de 231 millions de dollars, dont plus de 37 millions, soit 16 %, sont fournis par l'État, s'inspire du programme électoral du Président de la République qui a su gagner la confiance de son peuple il y a deux ans.

Le Gouvernement mauritanien, à travers sa politique nationale pour la jeunesse, la détente et le sport, est déterminé à lutter contre la pauvreté chez les jeunes, qui représentent 40 % de la population mauritanienne, à les faire participer au développement, à appuyer leurs initiatives, à remédier à la situation actuelle marquée par le chômage et le décrochage scolaire, entre autres. L'appui et l'encadrement sur le plan national des réseaux de jeunesse, qui se renouvellent tous les trois ans, font partie des objectifs politiques du Gouvernement. L'adoption par la Mauritanie des objectifs du Millénaire pour le

développement, son effort à les mettre en œuvre, sa signature et sa ratification des déclarations et des conventions relatives à la jeunesse, confirme la grande importance que l'État accorde aux jeunes à tous les niveaux, notamment ceux relatifs à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

Dans le domaine de l'éducation, malgré les progrès réalisés en matière de scolarisation, il nous reste encore beaucoup à faire, comme créer un ministère d'État chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et organiser des conférences générales sur l'enseignement, avec la volonté politique ferme de réformer le système éducatif en Mauritanie.

En ce qui concerne la santé, les jeunes Mauritaniens sont confrontés à de nombreux défis. Cependant, des solutions adéquates seront trouvées à leurs besoins particuliers grâce à la volonté politique et aux vastes réformes entamées par le Ministère de la santé.

En ce qui concerne l'emploi, nous avons créé un ministère dont le souci premier est l'emploi des jeunes dans un environnement où le secteur commercial domine le marché du travail en fournissant 25 % des emplois, suivi par le secteur primaire avec 20,4 %, alors que l'administration publique et les services fournissent respectivement 15,2 % et 14,9 % des emplois.

Les structures d'encadrement des jeunes rencontrent des difficultés et des obstacles, qui les empêchent de jouer leur rôle dans la détente des jeunes, que cela soit au niveau des organismes centraux et régionaux ou ceux qui s'occupent de la formation.

En dépit de la volonté sincère des autorités publiques de favoriser les activités de détente en Mauritanie grâce à la création d'une administration qui en est chargée et du souci des citoyens de s'adonner librement à ces activités, le secteur continue de se heurter à de nombreux obstacles institutionnels, sociaux et culturels.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/29 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'observateur de Partenaires dans le domaine de la population et du développement.

**M. Rao** (Partenaires dans le domaine de la population et du développement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur, de me donner

l'occasion de faire quelques observations au nom de Partenaires dans le domaine de la population et du développement à la présente Réunion de haut niveau sur la jeunesse.

Pour commencer, les Partenaires dans le domaine de la population et du développement voudraient exprimer leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple norvégiens suite à la tragédie qui les a récemment frappés.

En tant qu'organisation non gouvernementale de 25 pays en développement, Partenaires dans le domaine de la population et du développement est déterminée à promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la population et du développement en appuyant, notamment dans ses pays membres, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le Programme d'action mondial pour la jeunesse.

L'Année 2011 restera dans les mémoires comme l'année où la population mondiale a atteint le chiffre de 7 milliards. Selon les dernières prévisions de l'ONU, la population mondiale sera de 9,3 milliards en 2050. Pour donner une meilleure idée de ce que ces chiffres représentent, la population mondiale n'est pas arrivée au milliard avant 1804. Il a ensuite fallu 123 ans pour arriver à 2 milliards, en 1927, 33 ans pour arriver à 4 milliards en 1960, 14 ans pour arriver à 4 milliards en 1974, 13 ans pour arriver à 5 milliards en 1987, et 12 ans pour arriver à 6 milliards en 1999. Un autre milliard d'habitants viendront s'y ajouter d'ici octobre 2011. Cette croissance de la population mondiale est vraiment phénoménale.

Un aspect crucial de la situation démographique mondiale actuelle et de ses conséquences considérables pour l'avenir est le fait que plus de 3 milliards d'être humains ont moins de 25 ans, et près de 90 % d'entre eux vivent dans des pays en développement. Cette prépondérance de jeunes, si l'on y conjugue des politiques appropriées, peut se transformer en une grande source de croissance, de prospérité et de changements sociaux dans le monde. L'efficacité et la rapidité avec lesquelles nous aiderons ces cohortes de jeunes à satisfaire leurs besoins dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du développement, de la politique, de la santé – y compris la santé procréative – influenceront certainement sur le rythme futur et la nature de la paix et du développement dans le monde.

Bien que, par le passé, certains pays aient fait des efforts sincères pour réaliser les objectifs du Programme d'action de la CIPD, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse, des millions de jeunes vivent encore dans la pauvreté, et les progrès en faveur du développement de la jeunesse ont été très inégaux de par le monde. Les jeunes sont confrontés à de nombreux défis dans la société, y compris le manque d'accès à une éducation de qualité, à un emploi utile, à des soins de santé appropriés – dont des soins de santé procréative – et à la participation politique. Ils souffrent aussi de la violence et de problèmes liés aux changements climatiques. Ce sont les filles et les femmes qui sont le plus touchées, ainsi que les pauvres et les défavorisés. Les jeunes femmes et les filles sont particulièrement vulnérables car elles sont souvent empêchées de poursuivre leur éducation et sont exposées aux risques de grossesse, aux complications dues aux accouchements, aux mariages précoces forcés, à l'infection au VIH et à l'enlèvement par des trafiquants d'êtres humains.

Comme le document final (résolution 65/312) l'indique clairement, il importe d'accorder une attention prioritaire à ces problèmes et aux autres difficultés qui entravent le développement de la jeunesse, par le biais notamment de la réduction de la pauvreté et de la promotion d'une croissance économique continue, d'un développement durable, d'une embauche pleine et productive et de la participation intégrale des jeunes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Partenaires dans le domaine de la population et du développement est convaincue qu'il est indispensable de renforcer les capacités nationales en vue de développer la jeunesse et que la communauté internationale doit faire tous les efforts possibles pour aider les pays les moins avancés en la matière.

Partenaires dans le domaine de la population et du développement, qui partage depuis longtemps ses expériences et ses pratiques novatrices et promeut également le renforcement des capacités par le biais de la formation, de la recherche et de la mise en commun des connaissances, est convaincue que la coopération Sud-Sud et triangulaire a un rôle considérable à jouer dans les futurs efforts nationaux et internationaux axés sur le développement de la jeunesse.

En conclusion, Partenaires dans le domaine de la population et du développement souhaite appuyer la

mise en œuvre du document final par toutes les parties concernées.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Gutiérrez** (Pérou) (*parle en anglais*) : Le Pérou a 7,5 millions de jeunes, soit 28 % de sa population totale. Ces dernières années, ce chiffre a augmenté, et aujourd'hui, les jeunes sont le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Pérou. Conscient de ces chiffres, le Gouvernement péruvien a élaboré au cours de la dernière décennie des politiques qu'il a institutionnalisées par le biais du Secrétariat national de la jeunesse en vue de formuler et de proposer des directives générales favorables au développement intégral des jeunes, d'assurer leur inclusion sociale et d'encourager leur participation citoyenne active. En neuf ans d'activités, le Secrétariat a obtenu des résultats intéressants que je voudrais partager avec vous aujourd'hui.

En 2006, nous avons mis en place le Plan national de la jeunesse 2006-2011 en vue de développer des synergies entre l'État et la société civile permettant d'ouvrir davantage de perspectives intéressantes pour les jeunes et d'institutionnaliser les politiques intersectorielles de manière transversale à tous les niveaux de gouvernement. Ces politiques ont eu impact positif, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie d'un grand nombre de jeunes. Entre 2004 et 2008, nous avons réussi à réduire le taux de pauvreté parmi les jeunes de 43,8 % à 31,6 %. De même, dans le contexte de la participation citoyenne, nous avons réussi à susciter une plus grande participation politique de la jeunesse au niveau national. Et aujourd'hui, 1665 jeunes assument des fonctions publiques après avoir été élus par le peuple. S'il est vrai que ces progrès sont le reflet de politiques permanentes d'investissement social et d'inclusion des jeunes dans le programme politique de l'État péruvien, il n'en reste pas moins vrai que nous avons encore beaucoup à faire pour parvenir à un développement inclusif et favorable à la jeunesse péruvienne.

Grâce à un effort national, le Pérou connaît depuis 10 ans une croissance économique continue qui cherche aujourd'hui à se transformer en un développement inclusif à impact immédiat pour les plus jeunes. Ce développement doit fournir à ces derniers des outils fonctionnels et réalistes qui leur permettent de participer activement au système productif et politique du pays, afin de contribuer ainsi

à sa croissance, et valoriser leur participation citoyenne. Nous considérons qu'un développement inclusif doit reposer également sur des politiques d'investissement social axées sur la jeunesse, des politiques qui ne doivent pas être perçues comme des politiques d'assistantat à l'encontre d'un secteur démographique, mais comme un complément à la croissance économique et comme le moyen de promouvoir le développement intégral d'un segment de la société péruvienne qui bâtira pour le pays un avenir plus intégré et plus cohésif. Ces politiques font partie intégrante des stratégies à moyen terme du développement durable et inclusif du Pérou.

Comme le Pérou, nombre de pays d'Amérique latine ont une population jeune importante. Cette situation démographique particulière nous offre la meilleure occasion que nous avons eue ces dernières décennies de faire un bond vers le développement durable et de vaincre les problèmes d'inégalité sociale qui caractérisent la région, en investissant avec détermination dans la jeunesse et dans son éducation. Nous sommes convaincus que si ces générations ont accès à un enseignement de qualité, à un système de santé adéquat et à des emplois dignes et productifs dans un système démocratique qui promeut et garantit la participation citoyenne, nos pays disposeront du capital humain, social et culturel nécessaire pour promouvoir le développement durable, améliorer la distribution et favoriser la création de richesses.

Je voudrais enfin, pour terminer cette intervention, dire que le Pérou s'engage à continuer à appuyer et à promouvoir des politiques pour la jeunesse dans les forums nationaux et internationaux, et à manifester sa ferme volonté de poursuivre les initiatives et programmes qui permettront une inclusion progressive et transversale des jeunes dans la société péruvienne dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 27 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 162 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 162 de l'ordre du jour à sa 113<sup>e</sup> séance plénière, le 27 juillet 2011.

**M. Tarar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Pakistan apprécie les efforts faits par le Secrétaire général afin de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et le mécanisme de désarmement international. C'est l'occasion de procéder à une analyse approfondie des problèmes rencontrés par l'ensemble du mécanisme de désarmement, qui ne doit pas se perdre dans la poursuite des négociations d'un traité particulier. La position du Pakistan sur la Réunion de haut niveau du Secrétaire général qui a eu lieu l'année dernière figure dans le document de l'Assemblée générale publié sous la cote [A/65/378](#).

Les difficultés rencontrées par le programme international de désarmement et son mécanisme vont bien au-delà de la Conférence du désarmement. Les composantes du mécanisme actuel de désarmement, créé par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, sont interconnectées. La revitalisation de ces éléments, notamment la Première Commission et la Commission du désarmement, devrait donc se faire en parallèle, de manière intégrée et globale.

L'objectif primordial qui justifiait la création de la Conférence du désarmement, tel que mandaté par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, était le désarmement nucléaire, un point de l'ordre du jour sur lequel on n'a pas progressé depuis 32 ans. Par ailleurs, en 2008, le Secrétaire général, dans une allocution révélatrice où il présentait son plan d'action, accordait la primauté au désarmement nucléaire dans une proposition en cinq points. La première étape proposée par le Secrétaire général appelle tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à remplir leurs obligations, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'entreprendre des négociations en vue de l'adoption de mesures concrètes de désarmement

nucléaire. Reconnaisant que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale mondiale de négociation sur le désarmement, le Secrétaire général suggérait que les puissances nucléaires discutent activement avec d'autres États de la question à la Conférence du désarmement.

La raison pour laquelle le Secrétaire général a lancé cet appel est que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'honorer sa raison d'être – le désarmement nucléaire – depuis plus de 30 ans. C'est également un fait que la Conférence du désarmement n'a réalisé aucun progrès substantiel pendant les 15 années qui ont suivi l'achèvement des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Pourtant, il est surprenant de constater que la volonté actuelle de revitaliser la Conférence du désarmement n'est due qu'à l'évolution de ces deux dernières années, et qu'elle se concentre sur un seul point. Paradoxalement, l'impasse actuelle est condamnée avec véhémence par les pays qui sont soit eux-mêmes responsables depuis des décennies de l'inactivité de la Conférence du désarmement, ou bien qui sont restés remarquablement silencieux.

Afin d'évaluer clairement les causes sous-jacentes de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, il importe de reconnaître les faits de base suivants.

Le travail ou l'inactivité de la Conférence du désarmement est le reflet des réalités politiques actuelles, car elle ne fonctionne pas dans le vide. Aucun traité contraire aux intérêts de sécurité de l'un quelconque de ses États membres ne peut se négocier à la Conférence du désarmement. En fait, la règle du consensus a été introduite dans le règlement intérieur de la Conférence du désarmement afin d'y veiller. C'est pourquoi la Conférence ne peut faire de progrès que si les préoccupations de tous ses États membres en matière de sécurité sont satisfaites. L'absence de progrès de la Conférence ne saurait être attribuée à son règlement intérieur, puisque d'importants instruments, comme la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et le TICE, ont été négociés avec succès selon le même règlement.

Ces faits signifient que les problèmes auxquels se heurte la Conférence du désarmement ne sont pas de nature organisationnelle ou procédurale. Par conséquent, il est temps pour nous d'affronter la réalité et de reconnaître les véritables raisons pour lesquelles la Conférence demeure inopérante.

L'historique de la Conférence du désarmement met clairement en évidence que seuls les accords qui ne compromettent nullement les intérêts sécuritaires d'États puissants ou n'y portent pas atteinte sont négociés. La Convention sur les armes biologiques et la CIAC n'ont été négociées que lorsque les armes biologiques et chimiques sont devenues inutiles du point de vue opérationnel. Le TICE a été conclu une fois que les grandes puissances eurent effectué un nombre suffisant d'essais nucléaires, et que des tests supplémentaires s'avéraient inutiles car d'autres techniques possibles étaient disponibles sous forme de simulation informatique.

Il en fut de même pour le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Maintenant, après avoir produit d'énormes stocks d'armes nucléaires, de même que des stocks de matière fissile, notamment de l'uranium hautement enrichi et du plutonium de qualité militaire, les grandes puissances sont disposées à conclure un traité qui interdira uniquement la production future de matière fissile, car elles n'ont plus besoin d'en produire davantage. Cette attitude ne leur coûte rien car elle ne saurait saper ou compromettre leur sécurité.

Par ailleurs, au cours des dernières années, les politiques discriminatoires menées par certaines grandes puissances concernant la coopération nucléaire ont provoqué des situations d'insécurité et des déséquilibres. En sacrifiant les objectifs internationaux de non-prolifération sur l'autel du pouvoir et du profit, ces politiques ont accentué l'asymétrie en matière de réserves de matière fissile dans notre région. Malheureusement, ces politiques discriminatoires se poursuivent et ne se heurtent à aucune opposition parmi les membres du Groupe des fournisseurs nucléaires, composé de certains des plus fervents partisans du Traité de non-prolifération, et des critiques les plus virulents sur l'absence de progrès à la Conférence du désarmement.

Pour toutes ces raisons, le Pakistan se voit contraint de prendre position contre la sélectivité et la discrimination nucléaires. Aucun pays ne saurait compromettre ses intérêts fondamentaux en matière de sécurité pour un instrument qui ne gêne nullement tous les autres pays concernés.

Afin d'adopter une démarche honnête et objective en vue de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, ainsi que l'ensemble du mécanisme de

désarmement, il convient de prendre les mesures suivantes.

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement couvre un certain nombre de questions cruciales, et toutes les questions doivent être traitées de manière égale et équilibrée. L'absence de progrès sur une question en raison des préoccupations sécuritaires de certains États ne doit pas conduire la Conférence à une impasse, car d'autres points de l'ordre du jour peuvent et doivent être examinés.

Le désarmement nucléaire demeure la question de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement restée le plus longtemps en suspens. Les 120 membres du Mouvement des pays non alignés, qui constituent l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont toujours considéré le désarmement nucléaire comme la plus grande priorité des négociations à la Conférence du désarmement. Cette priorité a une fois encore été réaffirmée hier dans la déclaration faite par le représentant du Mouvement des pays non alignés. L'Assemblée plénière doit en prendre bonne note.

La proposition d'un instrument juridique sur les assurances de sécurité négatives est un autre problème important qui est inscrit depuis plusieurs années à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis plusieurs années. Un instrument juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives ne compromettrait pas les intérêts stratégiques des pays. En réalité, aucun État doté d'armes nucléaires n'aurait l'idée de les utiliser contre des pays non dotés d'armes nucléaires. La menace même d'y avoir recours est moralement répréhensible.

Nous devons prendre conscience des réalités et nous efforcer de trouver un consensus à la Conférence du désarmement qui prenne en considération les intérêts légitimes de sécurité de tous les États. La Conférence ne peut pas négocier uniquement en choisissant quelques-unes des questions que certains États considèrent comme négociables. Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter leurs obligations de mener des négociations en vue de l'adoption de mesures concrètes de désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Il faut cesser d'appliquer le « deux poids, deux mesures » et la sélectivité en matière de non-prolifération et de désarmement.

Parmi les efforts concrets à déployer pour revitaliser le mécanisme international pour le désarmement, il faut convoquer la quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, comme l'a demandé le Mouvement des pays non alignés dans la déclaration faite hier. Une telle session peut permettre d'avancer à grands pas dans la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération de manière non discriminatoire, équilibrée et transparente, en tenant compte des intérêts de tous les Etats en matière de sécurité.

Avant de terminer, je voudrais mettre en garde contre les tentatives visant à négocier le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles hors du cadre de la Conférence du désarmement, car nous considérons que la Conférence est la seule instance de négociation pour le désarmement nucléaire.

À cet égard, je voudrais évoquer certains arguments invoqués par une grande puissance nucléaire en 2005, suite à l'intention annoncée par certains États Membres de proposer un projet de résolution à la Première Commission en vue de mettre en place des comités spéciaux relevant de l'Assemblée générale chargés d'examiner les quatre questions centrales de la Conférence du désarmement. Cette puissance nucléaire a déclaré :

« La communauté internationale doit continuer de faire en sorte que la Conférence du désarmement fonctionne, plutôt que de créer une autre conférence du désarmement « fantôme »... »

Nous ne menons pas de négociations sur des questions essentielles liées à la sécurité nationale et mondiale basées sur un vote à la majorité.

Il ne sera pas plus facile de remédier aux causes de l'impasse actuelle dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement à New York qu'à Genève. [...] Une telle résolution ne parviendra qu'à ralentir la réalisation des objectifs de non-prolifération et de désarmement internationaux que les auteurs de ce texte souhaitent atteindre. »

Tout en exprimant cette position, ce pays a clairement indiqué qu'il ne prendrait part à aucun processus de la sorte et qu'il ne serait lié d'aucune manière par un accord conclu dans le cadre d'un tel organe, quel qu'il soit. Il est intéressant de mentionner que ce même pays recherche désormais des moyens d'examiner une question spécifique hors du cadre de la Conférence du désarmement. Une démarche aussi paradoxale est inexplicable.

Je tiens à rappeler que le Pakistan ne participera à aucun pareil processus et qu'il n'envisagera pas non plus d'accéder à un document issu d'un tel processus. Il convient de garder à l'esprit que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles hors du cadre de la Conférence du désarmement créera également un précédent, s'agissant d'adopter le même mode de fonctionnement, pour d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence telles que le désarmement nucléaire et les garanties négatives de sécurité.

**M. Benmehidi** (Algérie) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général pour l'importante déclaration qu'il a faite à la 113<sup>e</sup> séance, qui confirme son engagement personnel en faveur du désarmement. Mes remerciements s'adressent également à M<sup>me</sup> Olga Pellicer, Présidente du Comité consultatif pour les questions du désarmement, qui a bien voulu nous faire part des délibérations de son Comité sur la question qui figure à l'ordre du jour.

Ma délégation se félicite de l'initiative prise d'organiser cette réunion de haut niveau en estimant que c'est une nouvelle occasion qui est offerte aux États Membres pour poursuivre, de manière plus éclairée et approfondie, les échanges qu'ils ont eus, à l'initiative du Secrétaire général, le 24 septembre 2010.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Algérie accorde la plus grande importance aux questions de désarmement et de non-prolifération. À ce titre, les débats sur le devenir de la Conférence du désarmement font l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement algérien. En fait, les points de vue qui s'expriment aujourd'hui portent sur les vertus de la négociation multilatérale comme moyen privilégié pour que soient prises en compte, dans un esprit d'équité, de responsabilité et de transparence, les préoccupations légitimes de sécurité face aux menaces posées au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Compte tenu de la diversité de ses domaines de compétence, le blocage prolongé de la Conférence du désarmement est indéniablement une source de réelle préoccupation. Cette situation porte tout particulièrement atteinte aux intérêts des États non dotés de l'arme nucléaire. L'Algérie considère que ce blocage ne saurait être imputé à une défaillance de ce

mécanisme institutionnel et qu'il n'est pas inhérent à son mode de fonctionnement. Il ne peut donc être attribué au règlement intérieur, notamment à la règle du consensus ou à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Pourtant, certains estiment que l'impasse est due à la rigidité du règlement intérieur et suggèrent de limiter la portée de la règle de consensus aux seules questions de fond et de recourir au vote, pour celles ayant trait à la procédure, telle que la mise en place d'un organe subsidiaire. Il faut dire qu'en la matière, il n'est pas toujours facile de distinguer les aspects de fond de ceux portant sur la forme, notamment en ce qui concerne les caractéristiques d'un organe subsidiaire.

Il est évident que la règle de consensus est aussi un moyen de protéger les intérêts de sécurité nationale de tous les États au même titre et pas seulement des plus puissants. En tenant compte des intérêts de sécurité de tous, cette règle confère, en principe, au traité conclu, une légitimité et lui assure universalité et efficacité.

Concernant l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'Algérie estime que ses éléments inspirés d'ailleurs du décalogue et mettant l'accent sur le danger nucléaire, sont toujours d'actualité. En effet, les armes nucléaires constituent encore la menace la plus grave pour l'humanité.

Il convient de rappeler que la Conférence du désarmement a été d'un apport indéniable au désarmement multilatéral. Mise en place en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, justement pour revitaliser les mécanismes de désarmement de l'époque, son mandat consistait à faciliter l'exécution du Programme d'action adopté par cette session extraordinaire (résolution S-10/2, Part. III). Concrètement, la Conférence du désarmement a permis l'adoption de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, même si ce dernier n'est pas encore entré en vigueur.

Après ces deux acquis, la Conférence n'a pas pu faire d'autres progrès. Il faut, en fait, rechercher les causes de l'impasse dans l'évolution de la problématique du désarmement et des politiques de sécurité hors du cadre de la Conférence.

En réalité, l'absence manifeste de volonté politique pour la prise en charge de l'ensemble des questions à l'ordre du jour de la Conférence, d'une

part, et les tentatives de hiérarchiser les points du décalogue associées aux incertitudes des équilibres sécuritaires régionaux, d'autre part, sont à l'origine du blocage actuel. La Conférence du désarmement ne peut reprendre ses travaux de fond que si les États Membres manifestent la volonté politique nécessaire pour parvenir à des solutions collectives à même de prendre en charge réellement les défis posés à la sécurité de tous et à la paix internationale. Aussi, conviendrait-il d'agir dans ce sens plutôt que de menacer de condamner la Conférence du désarmement à la marginalisation en recourant à un autre mécanisme.

Il a été proposé qu'en cas de prolongement du blocage, d'autres espaces pour négocier le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pourraient être envisagés. Ma délégation estime que cette démarche pourrait porter préjudice à l'objectif recherché du traité, à savoir la consolidation de la non-prolifération, la promotion du désarmement nucléaire et l'adhésion de tous, qui reste nécessaire pour doter l'accord ainsi conclu de la base politique et de la crédibilité nécessaires.

L'Assemblée générale ne saurait dessaisir la Conférence du désarmement de ses prérogatives, voire se substituer à elle ou légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. Outre son caractère de précédent lourd de conséquences, cette démarche remettrait en cause la globalité et l'équilibre à maintenir entre les thèmes centraux et complémentaires de la Conférence du désarmement.

En tout état de cause, l'Algérie privilégie une approche globale et équilibrée du programme de travail de la Conférence du désarmement qui tienne compte des priorités et des préoccupations de tous. Ce programme de travail devrait aborder tous les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, en particulier les questions principales que je viens d'évoquer. Dans cet esprit, la délégation algérienne continue de croire que la décision CD/1864, qui a bénéficié du consensus en mai 2009, reste valide. Cette décision ne représente certainement pas un produit parfait, mais elle constitue le résultat d'un compromis qui, tel que mentionné dans son préambule, s'inscrit dans une logique évolutive.

La décision CD/1864 n'établit pas une hiérarchisation des priorités. Elle vise à enclencher un processus de discussions et de négociations interactives qui devrait faire prévaloir un climat de confiance et mener à terme des négociations sur le désarmement

nucléaire et les autres questions. Il semblerait que cet aspect de la décision CD/1864, qui figure bien dans le préambule de la décision, ait souvent été oublié par certains et occulté par d'autres qui n'ont retenu que la négociation du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'Algérie demeure convaincue de la nécessité de réitérer l'engagement de la communauté internationale en faveur de la restauration de la vocation de la Conférence du désarmement en tant que cadre multilatéral unique de négociations sur le désarmement. En cas de persistance des divergences empêchant la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat, il s'avèrera alors opportun de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce serait l'occasion de réaffirmer cette vocation dans le cadre de l'examen plus global de la problématique du désarmement duquel devrait se dégager un nouveau consensus sur les priorités du désarmement et sur le mécanisme de désarmement, y compris l'articulation entre les organes délibérants et la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociations.

S'agissant des observations et recommandations du Comité consultatif pour les affaires de désarmement, l'Algérie encourage toute initiative de nature à promouvoir et relancer de manière effective les travaux de la Conférence du désarmement dans le cadre du respect de son mandat originel.

**M. Kodama** (Japon) (*parle en anglais*): Le Japon s'associe aux déclarations faites à la 113<sup>e</sup> séance par les représentants de l'Australie, au nom de l'initiative de non-prolifération et de désarmement, et des Pays-Bas, au nom de plus de 40 pays.

Il est d'une importance capitale, pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, que tous les États dotés d'armes nucléaires déploient des efforts de désarmement multilatéraux et que la communauté internationale mène une action concertée. Dans cette optique, le rôle de la Conférence du désarmement, seul forum multilatéral de négociations sur le désarmement, est extrêmement critique, car celle-ci réunit des États dotés d'armes nucléaires et des États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence et l'organe qui la précédait ont rédigé des traités cruciaux dans le domaine du désarmement tels que le Traité de non-prolifération nucléaire, la Convention sur les armes biologiques, la

Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Près d'une année s'est écoulée depuis la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui est parvenue à un consensus politique unanime pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence du désarmement. Toutefois, nous n'avons pas pu, pendant cette période, mettre ce consensus à profit.

Alors que nous nous rapprochons de l'anniversaire des bombardements atomique d'Hiroshima et de Nagasaki, et que l'endurance des citoyens japonais est en train d'atteindre ses limites, nous ne pouvons plus nous permettre de stagner. Nous devons entamer d'urgence un travail de fond sur les points fondamentaux de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et devons faire avancer le désarmement nucléaire, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties de sécurité négatives et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Si la Conférence du désarmement ne parvient pas à sortir de l'impasse, nous devons envisager d'autres options appropriées, comme par exemple recourir davantage à l'Assemblée générale. À cet égard, il est extrêmement regrettable que le manque de coopération de la part d'un pays ait empêché la Conférence de mener à bien ses travaux très importants sur le désarmement nucléaire, pour le bien de la communauté internationale. Cet état de chose remet également en question la forme actuelle de la Conférence.

De ce point de vue, la réunion de suivi d'aujourd'hui et la prochaine session de l'Assemblée générale, notamment les réunions de la Première Commission en octobre, nous fournissent des occasions importantes de faire avancer le désarmement nucléaire et de revitaliser la Conférence du désarmement et le mécanisme de désarmement.

Le Japon accorde une importance particulière au lancement rapide des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. De concert avec le Gouvernement australien, nous avons organisé trois réunions d'experts en marge de la Conférence du désarmement et avons tenu davantage de débats détaillés sur des questions techniques complexes qu'il n'y en a eu au sein même de la Conférence. À la suite de ces réunions, outre les réunions informelles de la Conférence du désarmement sur le traité sur l'arrêt de

la production de matières fissiles qui ont eu lieu ces dernières années, nous considérons que, d'une manière générale, les débats techniques sont terminés. Nous sommes donc arrivés au stade où nous devons entamer les négociations et, à cette fin, poursuivre les débats politiques.

En coopération étroite avec neuf autres États non dotés d'armes nucléaires, le Japon a récemment lancé l'initiative de non-prolifération et de désarmement. Nous avons déjà tenu deux réunions ministérielles, en septembre de l'année dernière et en avril de cette année, afin de contribuer à la bonne mise en œuvre des accords conclus sur certaines questions à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Le Japon est déterminé à élaborer, en totale coopération avec ces neuf États, des propositions effectives visant à réaliser des progrès concrets sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération, notamment en lançant sans tarder les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur le renforcement de la transparence.

Il est indispensable de maintenir la dynamique positive de la dernière Conférence d'examen du TNP et de continuer à promouvoir une action positive en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Beaucoup peut être fait dans ce sens ici à New York. À cette fin, en mai de cette année, le Japon a organisé un séminaire avec la Pologne et la Turquie, lequel a été très bien reçu par la communauté diplomatique à New York. J'attends avec intérêt d'autres efforts de ce type afin de continuer à promouvoir le désarmement et la non-prolifération et de revitaliser ainsi la Conférence du désarmement et le mécanisme de désarmement.

**M. Cabral** (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement.

Je voudrais d'abord féliciter le Président d'avoir organisé ce débat à un moment très opportun. Le désarmement et la non-prolifération sont des questions d'importance mondiale. C'est pourquoi les États observateurs se réjouissent de cette occasion qui leur est donnée de faire connaître leurs vues.

Je peux d'emblée affirmer que les membres du groupe appuient sans réserve la Conférence du désarmement et sa revitalisation. Tout en reconnaissant que la revitalisation est un processus multidimensionnel, je limiterai mes observations à la

question de l'élargissement, qui est la raison d'être de notre groupe.

En fait, il y a longtemps que la composition de la Conférence aurait dû être élargie, le dernier élargissement remontant à 1999. À ce stade, je voudrais rappeler que « la composition de la Conférence sera réexaminée à intervalles réguliers ». Ce n'est pas vraiment le cas.

Toutefois, la raison principale de notre appel est d'ordre politique. En fait, notre raison est plutôt simple et directe. La composition actuelle de la Conférence du désarmement ne reflète plus le monde tel qu'il est. Douze années se sont écoulées depuis son dernier élargissement. Cette situation ne correspond plus à la réalité actuelle et n'est certainement pas soutenable si l'objectif est de remettre la Conférence au travail.

Comme cela a été dit et redit, la Conférence du désarmement ne travaille pas dans le vide. Et c'est bien ainsi. Mais pour se reconnecter avec la communauté internationale et avec la réalité, la Conférence du désarmement doit, avant toutes choses, comprendre que le monde a changé depuis 1999.

La Conférence du désarmement doit être plus ouverte et plus inclusive. Elle devrait envisager sérieusement et de toute urgence de convier d'autres pays à se joindre à elle afin de la rendre plus représentative du monde où nous vivons. De plus, nous ne devons pas oublier que si la composition de la Conférence est limitée, ses décisions ont un caractère mondial. Elles importent à tous.

Pour être véritablement couronné de succès, ce processus de transformation doit être inclusif et totalement transparent, plutôt que limité et conservateur. À notre avis, l'élargissement est un atout, et non pas un risque. Il représente une nouvelle chance, un nouveau départ, pour la Conférence du désarmement. Le simple fait que certains pays aient un intérêt à participer à la Conférence constitue un argument politique clair et puissant en faveur de sa pertinence dans le monde actuel. Son élargissement, si l'on peut dire, permettrait de renforcer la légitimité de la Conférence, ce qui, compte tenu de l'état actuel des choses, est un élément à prendre dûment en considération.

Dans ce contexte, nous réitérons notre appel pour que soit nommé rapidement un rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la composition. Dans tous les cas – et je tiens à être très clair sur ce point –

la nomination d'un rapporteur ne préjuge d'aucune issue particulière. Il va sans dire que les décisions reviennent aux États membres de la Conférence du désarmement.

Nous saisissons également cette occasion pour souligner que notre point de vue est partagé par un grand nombre d'États membres, de groupes régionaux et d'autres formations – par exemple, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union européenne et les États d'Europe orientale – qui, au cours de la session de cette année et aujourd'hui encore, ont exprimé leur ferme appui à l'élargissement de la composition et à la nomination d'un rapporteur spécial.

Notre groupe a parlé de la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement à plusieurs séances plénières de la Conférence pendant les deux premières parties de sa session annuelle de 2011. Nous avons également saisi le Conseil consultatif du Secrétaire général de la question à sa cinquante-sixième session. Ainsi, nous demandons de nouveau à ce que la question de l'adhésion soit examinée dans le cadre du débat en cours sur la revitalisation.

Puisque j'ai la parole, je souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national. À ce titre, nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne à la 113<sup>e</sup> séance, ainsi qu'à celle du groupe informel des États observateurs que je viens de faire.

Je tiens à préciser que mon pays reconnaît le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le Portugal est donc résolu à appuyer activement les travaux de la Conférence. Par la même occasion, la Conférence doit aussi assumer son rôle, à savoir s'efforcer de suivre le programme de désarmement en cours.

Nous ne devons pas oublier que, même si la composition de la Conférence est limitée, ses décisions sont de dimension mondiale. Elles sont importantes pour nous tous. Par conséquent, le fait que des pays souhaitent faire partie de la Conférence en dépit de la situation d'impasse qui dure depuis longtemps représente une prise de position politique puissante et sans équivoque quant à la pertinence de la Conférence. À notre avis, un tel élargissement permettrait de renforcer la légitimité de la Conférence. Même si nous reconnaissons que l'élargissement n'est pas en soi la solution, il est certainement un élément de la réponse

propre à assurer un meilleur fonctionnement de la Conférence.

**M. Waxman** (Israël) (*parle en anglais*) : Israël attache de l'importance à l'examen de la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Il est en effet opportun de discuter de cette question sérieusement – pas simplement en raison de l'impasse de longue date qui caractérise les travaux de la Conférence, mais surtout en raison des appels à examiner hors de la Conférence des questions inscrites à l'ordre du jour de celle-ci, voire à remplacer la Conférence par une autre instance prétendument plus adaptée.

Israël ne souscrit pas à ces appels, et ne les juge pas non plus utiles s'agissant de promouvoir l'accomplissement d'un travail considérable à la Conférence. Bien qu'il ne fasse aucun doute que la Conférence ait besoin d'une vision moderne et claire lui permettant de surmonter la longue impasse dans laquelle elle se trouve, sa revitalisation doit se faire au sein de la Conférence elle-même. Aucune baguette magique ne peut nous offrir de meilleure solution, ou inventer une institution capable de mener un processus de négociation sur le désarmement de manière plus authentique.

La Conférence du désarmement est une entité unique qui est largement reconnue comme le seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Son caractère unique vient de sa composition – qui comprend les États les plus importants au regard de ces questions – et de son règlement intérieur. Bien que celui-ci soit critiqué par certains qui le considèrent comme dépassé et comme un reflet de réalités géopolitiques révolues, Israël demeure convaincu qu'il est bien adapté à la complexité et à la sensibilité des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Le règlement intérieur, notamment la règle du consensus, reflète la nécessité de protéger les intérêts de sécurité vitaux, et d'apporter aux États qui négocient le degré de confort requis pour traiter ces questions cruciales.

Il faudrait examiner en toute franchise si les complexités de l'enceinte multilatérale doivent être contournées en essayant de traiter en dehors de la Conférence des questions qui lui ont été attribuées conformément à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978, et si ces tentatives pourraient produire les résultats souhaités.

Dans le domaine des armes classiques, des processus indépendants n'ont pas encore été en mesure d'attirer les pays les plus concernés, c'est-à-dire ceux dont la participation au nouvel accord juridique apportera les changements les plus importants dans la situation sur le terrain. La Convention sur les armes à sous-munitions en est un exemple parfait. Alors que plus d'une centaine d'États ont signé cet instrument, un examen réaliste montre qu'environ 90 % des armes à sous-munitions ne sont pas couvertes par le traité. Les États concernés ne l'ont tout simplement pas approuvée et cherchent des solutions ailleurs. À cet égard, la sphère des armes classiques est encore plus complexe.

Israël ne considère pas viable ou utile la proposition de retirer certaines questions à la Conférence du désarmement. Nous sommes d'avis que celle-ci devrait se concentrer sur les moyens d'améliorer sa propre productivité de manière sensible. Alors que l'impasse persiste sur les quatre questions fondamentales, il n'y a aucune raison que la Conférence ne puisse pas mener un travail de fond, voire des négociations, sur d'autres questions de son ordre du jour.

Il faudrait trouver une formule acceptée par tous qui reconnaisse l'importance et la validité permanentes que la communauté internationale attribue aux quatre questions cruciales, et qui, dans le même temps, oriente la Conférence vers une approche pragmatique, permettant de négocier d'autres questions qui peuvent avoir un impact vital sur la sécurité et la stabilité. L'un de ces points importants est le point 7 de l'ordre du jour, consacré à la transparence dans le domaine des armements. De nombreuses questions d'importance pourraient être abordées au titre de ce point, comme la négociation d'une interdiction du transfert d'armes aux terroristes ou les systèmes portatifs de défense aérienne. Tant que la paralysie demeure, un accord pourrait et devrait être trouvé pour promouvoir d'autres questions pertinentes.

La Conférence du désarmement a bien servi la communauté internationale au cours des années passées. Cet organisme est trop vital pour être laissé de côté. Nous sommes convaincus que la Conférence a beaucoup à apporter à l'avenir. Ne nous laissons pas conduire sur une voie qui l'en empêcherait. Au lieu de cela, concentrons-nous sur les moyens réalistes et utiles de faire avancer le convoi.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer à la déclaration faite à la 113<sup>e</sup> séance par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais commencer mon intervention avec un sage proverbe qui dit : « Un mauvais ouvrier blâme ses outils ». En tant qu'outil, la Conférence du désarmement, grâce au développement de grands instruments juridiques internationaux sur le désarmement, a parfaitement prouvé son efficacité, ainsi que l'efficacité de son règlement intérieur, y compris la règle du consensus, même dans le contexte politique et sécuritaire complexe de la guerre froide.

Bien qu'il soit fait des tentatives répétées de dissimuler le caractère politique de l'inactivité de la Conférence en prétextant des problèmes techniques, comme son règlement intérieur, ainsi qu'en a correctement conclu le Conseil consultatif pour les questions de désarmement dans son récent rapport, où l'on croyait voir des problèmes de procédure il y a en fait des problèmes politiques.

Le manque de volonté politique est le principal problème de la Conférence du désarmement. Par conséquent, la seule possibilité pour donner un nouvel élan à son activité consiste à insuffler une volonté politique à cette instance importante et irremplaçable, qui est le seul organe multilatéral de négociation pour les questions de désarmement.

Nous estimons que toute initiative permettant d'évaluer la performance de la Conférence doit être transparente, globale, juste et, surtout, menée par les États Membres. Elle devrait se concentrer sur les causes profondes du problème. L'objectif principal de toute évaluation de ce genre doit être d'améliorer la performance de la Conférence tout en préservant sa nature, son rôle, son objectif et son pouvoir.

Quelle que soit notre évaluation des résultats obtenus par la Conférence, nous devons prendre garde à ne pas mêler nos considérations d'exagérations, de pessimisme, de préjugés ou de diagnostics emportés et méfiants, car ce type d'approche ne ferait que compliquer et aggraver davantage la situation.

Contrairement à certains qui souhaitent modifier la règle du consensus de la Conférence, nous estimons que le fonctionnement de celle-ci ne peut être amélioré en modifiant le format ou les modalités d'application de ses règles de procédure car, du fait de la nature sensible des traités de désarmement qui sont

étroitement liés aux intérêts suprêmes de la sécurité nationale des États, le consensus est la seule voie permettant d'élaborer ces traités, comme cela fut le cas par le passé lorsque des traités de désarmement ont été conclus à l'intérieur et à l'extérieur de la Conférence.

L'inactivité de la Conférence au cours de la décennie écoulée est liée à l'absence de volonté politique; à la réticence de certains États à prendre en compte les intérêts de sécurité de tous les États et de se pencher sur toutes les questions essentielles en suivant une démarche globale et équilibrée; au fait que certains pays considèrent la Conférence comme une enceinte à objectif unique et refusent de reconnaître l'importance des autres enjeux; au fait que certains pays se refusent même à entamer des négociations longtemps attendues et longuement retardées sur la question d'une convention sur les armes nucléaires en vue d'éliminer la menace que fait peser l'existence de ces armes sur l'humanité, alors que le désarmement nucléaire a été décrit par la communauté internationale comme la priorité absolue dans le domaine du désarmement, comme le reflète le document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I); et à la réticence de ces États à négocier des instruments universels juridiquement contraignants sur les garanties négatives de sécurité à donner aux États non dotés de l'arme nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous considérons l'élimination totale des armes nucléaires comme notre principale priorité et l'unique garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. C'est pourquoi nous estimons que la Conférence doit mettre l'accent sur la promotion du programme de désarmement nucléaire et sur l'élimination totale des armes nucléaires, et ce en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires.

À cet égard, nous sommes résolument favorables à ce que la Conférence du désarmement entame rapidement des négociations sur un programme échelonné visant l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. Nous sommes également favorables à l'ouverture de négociations en vue de mettre au point des instruments universels, inconditionnels et juridiquement contraignants sur les garanties négatives de sécurité à donner aux États non dotés de l'arme nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous soulignons la validité du multilatéralisme en tant que principe de base des négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et, si tout en réaffirmant notre volonté de promouvoir ce principe fondamental, nous rappelons par ailleurs le caractère essentiel et la validité constante du document final consensuel de la SSOD-I. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement étant une création de la SSOD-I, le meilleur moyen de régler les problèmes y relatifs est de convoquer une quatrième session extraordinaire – proposition qui a reçu un appui enthousiaste de la part de nombreux pays, notamment les 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Enfin, nous estimons que ni le rôle de cette quatrième session extraordinaire ni celui de la Conférence du désarmement ne peuvent être remplacés par d'autres initiatives. Les problèmes que rencontre actuellement la Conférence ne sont pas nouveaux. Le meilleur moyen de remédier à cette situation est de traverser le ruisseau là où il est le moins profond.

**M<sup>me</sup> Anderson** (Irlande) (*parle en anglais*) : La Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général en septembre 2010 a permis de faire connaître l'opinion des États quant aux causes profondes de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Cette réunion a également mis en évidence la forte volonté de la communauté internationale de passer des paroles aux actes. Nous devons non seulement réévaluer les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, mais également celles de la Commission du désarmement des Nations Unies et de la Première Commission. Ces trois organes doivent être plus ouverts et prêts à modifier la manière dont ils mènent leurs activités.

La façon dont mon pays aborde le désarmement est ancrée dans sa conviction intime que la coopération multilatérale est dans l'intérêt de tous, et qu'elle sert plus particulièrement les intérêts des États plus petits qui s'appuient sur un système international solide et réglementé. L'une des principales raisons pour lesquelles nous sommes réunis en ces lieux est que la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement – la Conférence du désarmement – ne fonctionne pas correctement. Compte tenu du rôle essentiel que joue la Conférence, ce dysfonctionnement est profondément préoccupant.

Alors que nous recherchons une solution, il convient de rappeler que la Conférence du

désarmement a par le passé apporté une précieuse contribution dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Rien ne justifie qu'elle ne puisse le faire à nouveau.

À la lumière de ce bilan, il est d'autant plus décevant de constater que la Conférence n'est pas parvenue à entreprendre des négociations de fond depuis plus de 16 ans. L'Irlande n'a été témoin d'aucune initiative d'envergure entreprise dans cette instance depuis qu'elle en est devenue membre en 1999. Cette situation est difficile à expliquer ou à défendre. Elle donne une image bien terne du multilatéralisme et a des répercussions évidentes sur la paix et la sécurité internationales. Si la stagnation à la Conférence du désarmement était compréhensible lorsque l'immobilisme prévalait dans le contexte général du désarmement, elle contraste à présent tristement avec l'évolution positive que nous avons constatée dans d'autres domaines ces dernières années.

L'Irlande se tient prête à engager des négociations sur l'une ou l'intégralité des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Si tout État a le droit de promouvoir et de défendre ses propres intérêts en matière de sécurité, la règle du consensus n'a selon nous jamais été envisagée comme un mécanisme devant permettre à un État de brider la volonté de la grande majorité des membres de la Conférence d'entamer des négociations sur une question spécifique. L'incapacité conséquente de la Conférence du désarmement à ouvrir des négociations sur toute question inscrite à son ordre du jour n'est selon nous pas viable. Les négociations sur n'importe laquelle des questions de fond prendront du temps – vraisemblablement de nombreuses années. Il est possible de donner suite aux préoccupations nationales spécifiques durant les négociations et, de toute façon, aucun accord ne peut être imposé si la règle du consensus est de mise. Il est cependant évident que nous devons engager des négociations si nous voulons un jour parvenir à un accord.

L'objectif principal de mon pays dans le cadre de la Conférence du désarmement est de promouvoir le désarmement nucléaire. Il est possible de favoriser cette initiative de nombreuses manières, notamment en concluant un traité acceptable sur les matières fissiles qui prévoie un mécanisme de vérification et vise également les stocks existants, et un accord universel juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité. La prévention d'une course aux armements

dans l'espace est une question qui mérite une attention urgente avant que l'occasion d'empêcher cette course aux armements ne soit perdue.

De profondes divergences de vues sont, certes, au cœur de la paralysie dont est saisie la Conférence du désarmement, mais nous sommes convaincus que la manière dont s'organise la Conférence est un facteur aggravant. Exiger un consensus même pour pouvoir entamer des négociations, ainsi que pour prendre les décisions de procédure les plus simples, est propice aux blocages qui ne nous sont que trop familiers.

Un autre facteur qui inhibe tout progrès est la façon dont est interprétée l'obligation d'adopter chaque année un programme de travail incluant des mandats de négociations complexes et d'autres détails, au lieu d'être tout simplement un calendrier des activités, comme c'est le cas dans la plupart des autres organes multilatéraux.

À notre avis, l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et la participation accrue de la société civile à ses travaux amélioreraient la représentation au sein de la Conférence de l'opinion publique mondiale et renforceraient sa position et sa crédibilité.

Comme d'autres orateurs, je me félicite des recommandations faites par le Conseil consultatif du Secrétaire général et espère qu'elles pourront aider la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse. En même temps, nous ne pouvons pas nous soustraire à la dure réalité que c'est aux États qu'incombe la responsabilité de trouver et de mettre en œuvre des solutions aux problèmes mondiaux. Il s'agit fondamentalement d'une question de volonté politique.

Ces responsabilités ne sont pas du domaine de la seule Conférence du désarmement. Depuis 12 ans, la Commission du désarmement n'a produit aucun résultat substantiel. Cette situation doit cesser. Les méthodes de travail de la Première Commission exigent également l'attention des États Membres.

Si la Commission doit être le principal forum de discussion sur les questions les plus pressantes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et sur la façon de les résoudre, nous constatons néanmoins une mauvaise utilisation du temps lorsque des résolutions dont la teneur est pratiquement inchangée d'une année à l'autre – et dont la valeur est minime – sont présentées de manière automatique.

En cette période d'austérité, nous devons tous justifier la façon dont nous allouons des ressources insuffisantes. Un mécanisme de désarmement qui fonctionne est une priorité, mais il doit y avoir un lien entre les apports et les résultats.

Enfin, je voudrais formuler l'espoir que nos débats d'aujourd'hui seront un appel à passer à l'action et encourageront les acteurs les plus directement concernés à réévaluer leur approche, à accepter la responsabilité qu'ils partagent avec la communauté internationale de dialoguer, de négocier et de formuler des accords qui nous mèneront à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Irlande est prête à examiner toutes les idées qui nous aideront à aller de l'avant, y compris les recommandations faites au Secrétaire général par le Conseil consultatif, par le biais des activités de l'Assemblée générale, et également à envisager la possibilité – ce à quoi l'Irlande est totalement ouverte – de tenir une autre session extraordinaire sur le désarmement. Nous attendons avec intérêt les nouveaux débats de la Première Commission en octobre.

**M. Cancela** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord, au vu du grand nombre de sièges vides dans cette salle et de l'absence de tant de collègues dont je sais qu'ils sont très attachés aux questions du désarmement et de la non-prolifération et très intéressés par le présent débat, dire à quel point je déplore que, pour des raisons d'organisation, nous ne puissions pas avoir plus de participants.

Mon pays souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent des Pays-Bas au nom des États qui ont demandé la tenue de ce débat.

L'Uruguay a été l'un des pays à demander une réunion plénière au titre du point 162 de l'ordre du jour intitulé, « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue de la présente réunion.

La Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 a signalé clairement l'importance que les États Membres de l'ONU attachent au multilatéralisme et à la préoccupation généralisée que provoque l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement, ce qui nuit

à sa crédibilité et à celle de l'ensemble du système des Nations Unies.

Il est aussi ressorti clairement qu'il fallait commencer sans plus tarder les négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, et commencer un travail de fond sur les questions de désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Malheureusement, la Conférence du désarmement a encore une fois cette année « perdu » sa session de fond sans faire de progrès sur les questions à l'examen et n'a pas été en mesure de lancer un message d'espoir que sa situation allait changer dans un avenir proche.

Nous savons tous et avons tous reconnu les résultats obtenus par la Conférence du désarmement et ses prédécesseurs, forum authentique qui a donné vie aux principaux instruments de limitation des armements dont bénéficie l'ensemble de la communauté internationale. Toutefois, après plus de 13 ans d'inaction, on ne saurait justifier les déficiences intrinsèques du système, l'absence de volonté politique ou la nécessité impérative d'un consensus. L'adhésion et le consensus sont des privilèges qui s'accompagnent de responsabilités, car la Conférence du désarmement se doit, pour le moins, d'être à la hauteur des espoirs placés dans ses membres dont il est attendu notamment qu'ils s'acquittent du mandat qui leur a été confié et travaillent selon les impératifs de notre temps.

L'Uruguay comprend bien que face à ce sentiment généralisé d'échec, il faut chercher des solutions rapides et efficaces afin de relancer les travaux de la Conférence du désarmement.

À cette fin, je voudrais faire trois propositions concrètes pour la revitalisation des négociations multilatérales dans ce domaine.

Particulièrement, nous devons tirer profit de la conjoncture politique actuelle d'un multilatéralisme modéré. Il faut donc réaffirmer la compétence et la légitimité des organes créés par la communauté internationale pour traiter des questions du désarmement, ainsi que le respect du droit international en tant que règle suprême de coexistence entre les nations.

En conséquence, l'Uruguay appelle la Conférence du désarmement à commencer sans plus tarder les

négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable d'interdiction de matières fissiles destinées la fabrication d'armes nucléaires. Il est donc urgent de négocier sans conditions un accord juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives afin de veiller à ce que les États non dotés d'armes nucléaires ne subissent pas les conséquences de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires par les États qui en sont détenteurs.

L'intérêt justifié et les aspirations légitimes des États non dotés d'armes nucléaires d'avoir des garanties de sécurité négatives sont appuyés sur les plans juridique et politique par le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. L'Uruguay appelle également à la négociation de nouveaux instruments multilatéraux efficaces et vérifiables visant à prévenir la course aux armements, y compris le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, l'Uruguay estime que l'une des façons de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement est d'élargir sa composition aux États qui ont exprimé un intérêt légitime à en faire partie. À cet égard, je tiens à m'associer aux déclarations faites par le Représentant permanent du Portugal au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement. Notre pays a officiellement exprimé son aspiration à adhérer à la Conférence du désarmement, à l'instar de 25 autres États qui, depuis 1982, plaident pour son élargissement. C'est pourquoi l'Uruguay propose de nommer un coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement en vue d'examiner en 2011 l'augmentation du nombre de ses membres.

Troisièmement, si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de surmonter sa paralysie, l'on ne pourra empêcher l'Assemblée générale d'agir en conformité avec le mandat que lui confère la Charte des Nations Unies, dont l'Article 11 dispose que

« L'Assemblée générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité ».

**M. Çobanoğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie attache une grande importance aux travaux de

la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation pour les questions de désarmement, et nous souhaitons qu'elle reprenne ses travaux de fond. C'est pourquoi la Turquie a cosigné la lettre qui a demandé la convocation de la présente séance.

Nous nous associons à la déclaration faite hier par le Représentant permanent des Pays-Bas au nom des 41 pays signataires de cette lettre. La Turquie s'aligne également sur la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Australie au nom de l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement. Comme bon nombre de nos vues ont déjà été couvertes par ces déclarations, je me limiterai aux points supplémentaires suivants, à titre national.

Premièrement, bien que l'on constate une grande diversité d'opinions quant à la façon de revitaliser la Conférence du désarmement, nous préférons que ce processus de revitalisation s'opère au sein de la Conférence elle-même. Cela dit, d'autres efforts, comme la présente séance, pourraient permettre de créer une dynamique et de traduire la forte attente de la communauté internationale s'agissant de la reprise des travaux de fond de la Conférence.

Deuxièmement, tout en se concentrant sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, nous ne devons pas perdre de vue le fait que les problèmes existants ne se limitent pas à la Conférence. En effet, ils concernent l'ensemble du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Cela ne veut pas dire que les problèmes résident dans le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Au contraire, comme le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a dit de façon très éloquente hier dans son allocution d'ouverture (voir [A/65/PV.113](#)), le problème ne tient pas au véhicule, mais au conducteur. Nous sommes convaincus que ces problèmes ne pourront globalement trouver une solution que grâce à une volonté et une flexibilité politiques, dont doivent faire montre toutes les parties.

Troisièmement, tout débat sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement doit prendre en compte le fait que la règle du consensus est un outil essentiel s'agissant des questions de sécurité internationale. Tous les pays peuvent avoir besoin de cet outil de temps à autre afin de préserver leurs intérêts légitimes en matière de sécurité. À notre avis, il n'y a pas d'autre solution que la règle du consensus.

Enfin, contrairement à certaines autres délégations, nous pensons que l'élargissement de la Conférence du désarmement n'est pas une priorité dans le cadre de sa revitalisation. À notre avis, l'impasse dans laquelle actuellement la Conférence du désarmement n'a rien à voir avec sa composition. En fait, si la Conférence ne peut pas régler ses problèmes dans sa composition actuelle, il serait extrêmement improbable, voire impossible, qu'ils trouvent une solution au sein d'un groupe élargi, représentant des priorités et des intérêts divers. Nous croyons également que tout débat sur l'élargissement de la Conférence doit aborder la question de la contribution potentielle des pays candidats aux travaux de la Conférence, au cas par cas.

Nous espérons que la Conférence sera revitalisée, que les préoccupations de tous les États Membres seront prises en compte, que le travail de fond sur les questions fondamentales commencera et que l'impasse de longue date pourra ainsi être surmontée avec la composition actuelle de la Conférence.

**M. Raytchev** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer la profonde gratitude de ma délégation au Président Deiss et au Secrétaire général Ban Ki-moon, pour la convocation du présent débat. Puisque nous faisons partie des pays qui l'ont appelé de leurs vœux, nous sommes particulièrement reconnaissants de pouvoir participer à un débat de suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, qui s'est tenue en septembre 2010.

La Bulgarie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et à celle faite par le représentant des Pays-Bas au nom d'un groupe d'États interrégional. Je vais simplement souligner quelques points qui sont importants à nos yeux.

Nous espérons tous que la Réunion de haut niveau qui a eu lieu en septembre 2010 permettrait d'engager une évolution positive de la Conférence du désarmement. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, et la Conférence n'a pas réussi jusqu'ici à profiter de l'élan en matière de désarmement et de non-prolifération au plan mondial. Toutefois, nous convenons tous que l'impasse ne peut et ne doit pas continuer. Quinze années ont déjà été perdues, et nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de perdre encore davantage de temps.

L'ironie du sort c'est que la Conférence du désarmement devrait être plus indispensable que jamais

et surchargée de travail, en cette période où les menaces sont déséquilibrées et les problèmes de sécurité communs, et où la communauté internationale devrait être plus que jamais convaincue que le multilatéralisme est l'approche qui convient. Plus l'impasse perdure, plus l'utilité de la Conférence du désarmement est remise en question.

Les excuses de cet état de fait – la règle du consensus et le manque de volonté politique, entre autres – sont bien connues. La Conférence du désarmement elle-même ne saurait être mise en cause. C'est nous, ses membres, qui en sommes responsables. Le changement doit venir de l'intérieur. Nous devons tous nous demander à quel point nous voulons rendre à la Conférence du désarmement son utilité et sa crédibilité. La règle du consensus est en place, mais nous devons l'utiliser de manière créative et non pas pour prendre en otage la Conférence. Cette règle a été créée afin de permettre aux membres d'exprimer leur volonté commune sur la base du compromis, et non pas dans le but d'imposer le point de vue d'un membre à tous les autres.

Le monde est interconnecté. De nouvelles réalités exigent de nouvelles approches. Si la Conférence du désarmement ne s'adapte pas rapidement aux nouveaux défis et aux nouvelles conditions, elle deviendra inutile. La nouvelle dynamique est rapide, tout comme devrait l'être la réponse de la Conférence. La Conférence doit agir, car sinon elle risque de pousser la communauté internationale à envisager d'autres voies pour entreprendre les négociations multilatérales relatives au désarmement et à la non-prolifération.

Une Conférence du désarmement revitalisée signifie qu'elle est en phase avec les nouvelles réalités. Cependant, les deux problèmes les plus urgents persistent : premièrement, l'adoption d'un programme de travail; et deuxièmement, le lancement sans délai de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Toute préoccupation de sécurité nationale, si elle est légitime, pourra être traitée dans le cadre du processus de négociation au lieu de bloquer le travail de fond de la Conférence. Il ne faut rien négliger si des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles commencent.

L'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement marquerait définitivement un tournant vers l'adaptation aux nouvelles réalités. De nouveaux membres insuffleraient une nouvelle énergie et apporteraient de nouvelles idées. La société civile

fait également partie du processus, et les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche doivent jouer un rôle important. Nous nous associons aux appels en faveur d'une amélioration des méthodes de travail, pour la Première Commission et la Commission du désarmement des Nations Unies également.

Nous sommes disposés à œuvrer en faveur de ces objectifs durant la période précédant la soixante-sixième session de la Première Commission en octobre. Je voudrais terminer toutefois en citant Bertholt Brecht : « les choses étant ce qu'elles sont, les choses ne resteront pas ce qu'elles sont ». Cette idée s'applique totalement à la Conférence du désarmement sous sa forme actuelle.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation appuie également les déclarations faites par le représentant du Portugal au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement et par le représentant des Pays-Bas au nom du groupe d'États animés du même esprit.

Les Philippines réaffirment leur conviction que la diplomatie multilatérale est la meilleure manière d'enregistrer davantage de progrès dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. À la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en mai 2010, les États parties ont fait un grand pas en avant dans ces domaines en adoptant le Document final de la Conférence ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)). À cet égard, les Philippines rappellent aux États parties leur obligation de mettre en œuvre le plan d'action, ainsi que la section portant sur l'application de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, telles qu'énumérées dans la section « Conclusions et recommandations » du Document final.

Une initiative a été prise lorsque la Réunion de haut niveau a été tenue en septembre 2010. Le débat d'aujourd'hui prolonge cette Réunion tenue il y a presque un an. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis lors – en fait, 15 années et plus se sont écoulées depuis que la Conférence du désarmement s'est accordée sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – l'impasse persiste.

On ne saurait permettre à cette situation syrienne de continuer. Sur la base des débats menés

à la dernière Réunion de haut niveau tenue en septembre, les Philippines et de nombreuses autres délégations considèrent cette situation intenable. La Conférence du désarmement doit adopter un programme de travail et le mettre en œuvre. Si elle n'y parvient pas, il faudra prendre d'autres mesures décisives. En outre, étant donné que l'approche participative a paralysé les efforts visant à réformer la Conférence du fait que la règle du consensus confère à chaque membre de la Conférence un droit de veto, il est désormais impératif que l'Assemblée générale, qui a créé la Conférence du désarmement, affirme son pouvoir par le biais d'une approche directive.

Les Philippines, de concert avec plusieurs autres délégations qui forment le groupe informel des États observateurs, considère qu'il est urgent pour la Conférence d'élargir sa composition. Aux fins de la promotion de l'inclusivité et du dynamisme à la Conférence, les Philippines préconisent un examen de la composition de la Conférence, comme le prévoit son règlement intérieur, et l'élargissement de sa composition. De nombreux pays, qui sont actuellement des observateurs à la Conférence, aspirent légitimement à en devenir des membres de plein droit. Pour faciliter cet examen, les Philippines demandent à la Conférence du désarmement de nommer un rapporteur/coordonateur spécial sur la question de l'élargissement.

D'autres moyens doivent toutefois être également envisagés. La Conférence du désarmement est peut être considérée comme la seule instance multilatérale chargée du désarmement, mais des accords sur le désarmement ont été élaborés hors de cette instance, y compris la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions. Tous les pays n'ont pas adhéré à ces Conventions au moment de leur création et, certains ne l'ont d'ailleurs toujours pas fait, mais, en vertu de ces Conventions, cela n'empêche pas des États d'en devenir finalement parties. La clef, de l'avis des Philippines, est de lancer les négociations aussi rapidement que possible.

Une autre méthode qui pourrait être adoptée est la manière dont se déroulent les préparatifs de la négociation d'un traité sur le commerce des armes, qui est du ressort de l'Assemblée générale, qui a décidé de tenir une Conférence des Nations Unies pour négocier le traité. Les Philippines continuent également d'appuyer les appels à la convocation de la quatrième

session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD-IV) qui pourrait réévaluer et revitaliser exhaustivement le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Pour ma délégation, ce n'est pas l'instance négociatrice qui est importante, ce qui importe c'est que les négociations commencent et aboutissent à un résultat plus tangible et concret que de simples rapports factuels des séances, comme cela a été le cas pour la dernière séance de la Commission sur le désarmement en avril.

Nous, les États représentés ici aujourd'hui, devons faire un choix et prendre une décision difficile. Devons-nous continuer d'agir dans le cadre imposé par la Conférence du désarmement, dans l'espoir que les questions inextricables qui ont perturbé la Conférence disparaîtront par magie au fil du temps, conduisant à un progrès véritable vers la négociation d'un programme de désarmement? Ou oserons-nous aller au-delà et suivre notamment le chemin emprunté par un nombre important de pays qui ont cherché d'autres solutions, comme cela a été le cas pour les Conventions d'Ottawa et d'Oslo? Devons-nous concevoir une procédure parallèle à la Conférence du désarmement? Pouvons-nous espérer répéter le succès de la première session extraordinaire consacrée au désarmement de 1978 et placer nos espoirs dans la SSOD-IV? Devons-nous demander à un groupe de haut niveau d'étudier plus avant ce qui doit être fait? Devons-nous suivre la voie tracée par l'Assemblée générale et conférer à cet organe un rôle plus central et plus actif pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement?

La bonne réponse n'est hélas pas claire. Ce qui est clair pour nous c'est que nous devons faire un choix et y donner suite aussitôt que possible. Ce choix peut consister à donner à l'Assemblée générale un rôle plus central et plus actif et chercher des moyens novateurs et différents de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Si nous ne faisons pas un choix et si nous n'agissons pas, nous nous condamnerons à la stagnation et à l'inactivité, augmentant ainsi le risque de voir les armes, dont l'emploi a été à ce jour tenu en suspens, utilisées à avec des effets dévastateurs et catastrophiques.

**M. Manjeev Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues et remercie le Président d'avoir convoqué cette réunion de suivi à la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire

général, à laquelle avait participé notre Ministre des affaires étrangères, S. E. Sri S. M. Krishna, le 24 septembre 2010.

L'Inde s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pratiquement une année s'est écoulée depuis la tenue de la Réunion de haut niveau. La Conférence du désarmement n'est toujours pas en mesure de s'acquitter de sa tâche principale consistant à négocier des traités multilatéraux. Nous partageons la déception des États Membres quant à l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence. Nous pensons que ni la Conférence du désarmement ni son règlement intérieur ne doivent être incriminés pour cette impasse. Nous pensons que la réunion d'aujourd'hui doit envoyer un message d'appui important à la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement et donner un élan politique au programme multilatéral, notamment grâce au lancement, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

La Conférence du désarmement a adopté une décision consensuelle en mai 2009 sur son programme de travail, qui comprenait le lancement immédiat des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 a montré qu'il existe un appui très vaste à la décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009 (CD/1864). En fait, dans la première recommandation faite à cette réunion, que le Secrétaire général a ensuite réitérée dans son allocution à la Conférence du désarmement le 26 janvier, il est demandé à la Conférence d'adopter ladite recommandation, ou d'adopter un programme de travail similaire, en 2011.

L'Inde ne fera pas obstruction si un consensus se fait jour sur un programme de travail qui fasse suite à la décision CD/1864 prise par consensus, si cette décision facilite le lancement rapide d'un travail de fond à la Conférence, y compris la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sur la base du mandat figurant dans le document CD/1299. Et cela ne porte pas préjudice à la priorité que nous attachons au désarmement nucléaire.

L'Inde a toujours été favorable à un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable. Le Premier Ministre Rajiv Gandhi avait présenté un plan d'action visionnaire pour un ordre mondial

exempt d'armes nucléaires et non violent. Ce plan énonce une feuille de route pour réaliser le désarmement nucléaire dans des délais précis et d'une manière qui soit universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable. Les membres se rappelleront que le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2) plaçait une priorité de premier ordre sur le désarmement nucléaire. Nous croyons que l'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint grâce à un processus graduel étayé par un engagement universel et par un cadre multilatéral convenu qui soit mondial et non discriminatoire. Nous devons établir un véritable dialogue entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'établir un climat de confiance et de réduire le rôle de ces armes dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité.

Je voudrais réaffirmer notre appui à la Conférence du désarmement, seul forum multilatéral de négociations reconnu comme tel par la communauté internationale. La Conférence continue d'avoir le mandat, la composition, la crédibilité et le règlement intérieur nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité. C'est aux États Membres qu'il incombe de la faire fonctionner en négociant des traités multilatéraux qui puissent faire l'objet d'une mise en œuvre universelle. Les propositions qui remettent en question la viabilité ou la pertinence de la Conférence, ou qui avancent des alternatives irréalistes, ne produiront pas de résultats utiles ou productifs propres à faire avancer le programme multilatéral convenu avec la participation de tous les pays pertinents. Nous espérons que notre présent débat lancera une dynamique positive pour le programme de désarmement et réaffirmera le rôle critique de la Conférence du désarmement, seul forum de négociations multilatérales à même de réaliser nos objectifs communs.

**M<sup>me</sup> Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) :** Ma délégation tient à féliciter le Président d'avoir organisé une séance de suivi à la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre de l'année dernière sur le thème de la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement.

Nous remercions également le Président Deiss, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Présidente du Comité consultatif pour les questions de désarmement, M<sup>me</sup> Olga Pellicer, et M. Kassym-Jomart Tokayev,

Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Directeur général du Bureau des Nations Unies à Genève, pour leurs déclarations. Leurs perspectives et le résumé fait par le Secrétaire général de la réunion susmentionnée signalent d'importantes mesures clefs en vue du renforcement du mécanisme de désarmement grâce à une vision commune du désarmement et de la non-prolifération. Nous réitérons également que le désarmement permet de traiter d'autres défis mondiaux, dont la réduction de la pauvreté, les changements climatiques et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Kazakhstan a toujours appuyé avec fermeté la vision de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, comme l'indique sa décision de fermer son site d'essais nucléaires et de renoncer à l'un des plus gros arsenaux nucléaires au monde. En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Kazakhstan attache une grande importance à ce forum et à la contribution qu'il a faite par le passé. Mais hélas, la Conférence n'a pas répondu aux espoirs qu'elle a suscités. Le moment est désormais venu d'évaluer des stratégies concrètes pour surmonter l'impasse de la dernière décennie sur des questions clefs qui font l'objet d'un accord général afin d'accélérer le processus de désarmement et de non-prolifération.

Comme d'autres États Membres, le Kazakhstan reconnaît qu'il est d'une importance critique d'ouvrir au plus vite des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui soit non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable. Un tel traité réduirait à leur expression la plus simple les programmes militaires illégitimes et permettrait d'améliorer considérablement le contrôle sur les matières existantes, réduisant ainsi grandement la menace du terrorisme nucléaire.

Pays qui abrite le complexe spatial du cosmodrome de Baïkonour, participe avec la communauté internationale à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et développe son propre programme spatial sur la base d'une coopération multilatérale, le Kazakhstan appelle à un respect rigoureux des activités pacifiques dans l'espace extra-atmosphérique et engage instamment la Conférence à inscrire cette question à son ordre du jour. Compte tenu du nombre croissant de pays qui participent aux programmes spatiaux et qui en dépendent, nous devrions promouvoir plus avant la prévention d'une course aux armements dans l'espace en coopérant avec

d'autres entités internationales qui traitent de la question de l'exploration de l'espace.

Le Président de mon pays, M. Nursultan Nazarbayev, s'adressant au Sommet mondial sur la sécurité nucléaire à Washington en avril 2010, avait appelé les États dotés d'armes nucléaires à élaborer, pour le bénéfice des États non détenteurs d'armes nucléaires, un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité. Seules ces garanties peuvent effectivement limiter les aspirations de certains États non dotés d'armes nucléaires à acquérir ce type d'armes pour garantir leur propre sécurité. La prochaine étape devrait être la rédaction d'une déclaration universelle en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui réaffirmerait la volonté de tous les États de s'acheminer de leur plein gré et progressivement vers une convention sur un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation estime, comme d'autres États Membres, que l'impasse actuelle nuit à la crédibilité de la Conférence du désarmement et remet en question sa pertinence. La stagnation actuelle des négociations multilatérales est due, semble-t-il, non pas à une absence de volonté politique, mais aux failles qui existent dans le mécanisme de désarmement.

En résumé, ma délégation appelle l'Assemblée générale et les États membres à examiner les moyens de revoir le mandat de la Conférence, sa composition, ses structures et ses méthodes de travail, et à renforcer les mesures de désarmement et de non-prolifération en commençant immédiatement à travailler sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, sur un traité juridiquement contraignant sur des garanties négatives, et sur une déclaration ou une convention interdisant les armes nucléaires. Il faut réexaminer le principe de consensus afin de faire de la Conférence une entité forte et viable, au lieu de « sortir » le processus de prise de décisions de l'ONU, comme cela a été proposé par certains États. Le travail de la Conférence doit consister d'abord à établir un programme pertinent et efficace tant pour les questions émanant du passé que pour celles qui surgiront dans un avenir proche. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve la proposition du Secrétaire général visant à nommer un groupe de haut niveau de personnalité éminentes chargé de trouver les moyens de renforcer le mécanisme de désarmement, et surtout, la Conférence du désarmement.

Je voudrais, enfin et pour terminer, assurer l'Assemblée que le Kazakhstan prendra toutes les mesures possibles pour renforcer la Conférence du désarmement, ainsi que son engagement en faveur du processus multilatéral de désarmement.

**M. Husain** (Canada) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance qui porte sur cet important sujet. J'aurais espéré que nous nous réunirions pour souligner un sentiment renouvelé d'espoir et d'enthousiasme quant à une reprise des négociations multilatérales sur le désarmement. Mais ce n'est pas le cas. L'impasse persiste à la Conférence du désarmement, et le mécanisme ne fonctionne pas. Une profonde réforme d'ordre institutionnel s'impose.

C'est pourquoi, quand le Ministre canadien des affaires étrangères, M. John Baird, a annoncé que le Canada allait suspendre sa participation à la Conférence sous la présidence de la Corée du Nord, le Canada s'est également engagé à prendre la tête d'une initiative visant à réformer la méthodologie suivant laquelle s'effectue le choix du Président de la Conférence du désarmement. Cet effort, le Canada est disposé à le faire parce qu'il a la conviction que le leadership de la Conférence du désarmement constitue un privilège qui ne doit s'accorder qu'à ceux qui sont prêts à promouvoir et à respecter les valeurs et les objectifs de la Conférence. Comme l'a dit notre ministre, il est absurde que l'un des pires transgresseurs au monde, lorsqu'il s'agit de prolifération et de non-respect dans le domaine nucléaire, exerce la présidence d'une instance vouée au désarmement.

Le Canada a été heureux d'être le premier des six pays à occuper à tour de rôle la présidence de la Conférence en 2011, et il est l'un des nombreux pays ayant assuré la présidence à avoir des antécédents impressionnants en matière de non-prolifération ainsi qu'un engagement ferme à l'égard du désarmement.

Jusqu'ici cette année, les pays membres de la Conférence ont discuté des quatre éléments fondamentaux de l'ordre du jour de la Conférence. Mais soyons clairs : le mandat de la Conférence consiste à négocier le désarmement, et non pas simplement à en discuter. La session de 2011 de la Conférence est sur le point de s'achever, et les prises de position sur le programme de travail demeurent profondément enracinées et incompatibles. Les efforts que nous avons déployés pour que la Conférence

reprenne ses travaux en 2011 n'ont toujours pas connu de succès, quoique le Canada reviendra à la charge en ce sens au mois d'août, lorsque la présidence de la Corée du Nord aura pris fin.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée pour une motion d'ordre.

**M. Ri Tong Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à m'exprimer parce que le représentant du Canada vient de se référer à la République populaire démocratique de Corée sous la dénomination de Corée du Nord. La République populaire démocratique de Corée est un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, et je vous prie, Monsieur, de rappeler à l'ordre l'orateur sur ce point.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons pris note de la motion d'ordre formulée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, et je demande au représentant du Canada de poursuivre sa déclaration.

**M. Husain** (Canada) (*parle en anglais*) : Étant donné l'impasse qui persiste à la Conférence, le Canada estime qu'il faut redoubler d'ardeur pour donner suite à la Réunion de haut niveau de septembre dernier. Le Canada avait alors été l'un des États qui s'étaient prononcé en faveur de l'imposition d'une échéance à la Conférence si le travail concret – y compris les négociations – n'avait pas repris d'ici cet automne. Plus précisément, nous croyons que la soixante-sixième session de l'Assemblée générale pourrait également se pencher sur la façon dont les travaux de la Conférence devraient se poursuivre.

Le 28 février, dans le cadre de la Conférence, M. Lawrence Cannon, alors Ministre des affaires étrangères du Canada, incitait encore une fois les pays membres à sortir des sentiers battus. Cette année, nous avons été témoins de signes positifs d'une nouvelle façon de penser : l'initiative parallèle de l'Australie et du Japon à l'égard d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en est un excellent exemple. À regret, le Canada est d'avis que le moment est également venu d'aller voir au-delà de la Conférence du désarmement.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constitue pour le Canada la grande priorité comme prochain outil de désarmement, et, même si

nous préférierions voir le début de négociations dans le cadre de la Conférence, notre patience à l'égard d'instances multilatérales non productives n'est pas sans limites. À l'heure actuelle, un des 65 pays empêche la Conférence d'aborder la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, invoquant des raisons stratégiques sous-régionales. Et demain, ce pourrait aussi bien être un autre pays qui viendra abuser de la règle du consensus à la Conférence en ayant recours à des manœuvres de procédure pour paralyser les négociations multilatérales de fond sur le désarmement. Or, cela n'a jamais été le but visé par la règle du consensus.

Le Canada croit que le fait d'entreprendre un processus de négociation externe sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne risque pas de compromettre davantage la Conférence du désarmement qui, depuis 1998, n'a pas réussi à se donner un programme de travail. Nous étions par conséquent heureux d'entendre les États-Unis déclarer récemment qu'ils procèdent à des consultations sur des moyens de rechange de lancer des négociations relatives à un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Nous reconnaissons que pour que l'on réussisse à conclure un traité, il faudra la participation active des États qui possèdent des armes nucléaires. Puisque plusieurs États dotés d'armes nucléaires ont décrété un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires, le moment est venu d'entreprendre la négociation d'un traité. L'universalité est quelque chose que l'on peut bâtir avec le temps.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada n'a pas de préférence quant aux modalités et au lieu de ces négociations, et il reprendra sa participation à la Conférence du désarmement après la présidence de la Corée du Nord. Il s'emploiera alors à faire en sorte que l'on réforme l'institution et que l'on s'attaque aux importants enjeux liés aux autres éléments fondamentaux de l'ordre du jour.

Nous souhaitons une discussion aussi vaste que possible sur le bien-fondé de toutes les options susceptibles de mener à la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. L'une des idées qui demeurent sur la table consiste à ce que le travail de fond s'effectue grâce à la création de sous-comités de la Première Commission de l'Assemblée générale. D'autres scénarios ont aussi été proposés. Pour sa part, le Canada ne s'oppose pas à ce

que l'on convoque une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais il estime que l'amorce de négociations en vue d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne doit pas attendre l'issue de ce processus plus vaste. Nous pouvons et nous devons entreprendre ces négociations dès maintenant.

**M. Le Hoai Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année écoulée a été marquée par un certain nombre de faits positifs matérialisés par l'entrée en vigueur du nouveau traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie en février et l'adoption du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50). Pourtant, les conflits persistent dans diverses régions du monde, et l'instabilité et de nouvelles menaces à la sécurité sont apparues en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le risque d'une course aux armements s'est également accru. Dans ce contexte, il est regrettable que la Conférence du désarmement demeure dans l'impasse, toujours incapable de se mettre d'accord ne serait-ce que sur un programme de travail.

L'absence de progrès à la Conférence du désarmement a non seulement empêché la Conférence de contribuer efficacement à la promotion d'un environnement international plus paisible et plus sécurisé, mais a aussi sapé la confiance qui avait été placée dans cette instance multilatérale importante chargée des questions de désarmement.

Compte tenu des limites de temps, nous tenons à souligner un certain nombre de questions. Premièrement, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue en matière de désarmement. Je tiens à rappeler l'adoption de la résolution 65/56 sur le désarmement nucléaire, qui demandait à la Conférence du désarmement de constituer, au début de 2011, un comité spécial du désarmement nucléaire, et d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, l'objectif étant d'éliminer totalement les armes nucléaires. À cette fin, je prie instamment les États dotés d'armes nucléaires de prendre d'autres mesures concrètes en vue d'un désarmement nucléaire total, notamment en prenant

l'initiative d'ouvrir des négociations sur une convention sur les armes nucléaires.

Deuxièmement, il faut maintenir le rôle central joué par le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement dans le processus de désarmement et de non-prolifération et dans la maîtrise des armements. Nous exhortons la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail complet et équilibré couvrant toutes les questions urgentes, comme le désarmement nucléaire, les assurances négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À cette fin, je fais appel à une volonté politique, à une souplesse et à une coopération renforcées.

Troisièmement, les négociations multilatérales portant sur le désarmement doivent viser au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la réalisation de l'objectif ultime qui consiste à éliminer la menace d'une guerre nucléaire et à mettre en place des mesures afin de faire cesser et d'inverser la course aux armements. Ce processus de négociations doit être basé sur les principes fondamentaux dont il a été convenu à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces principes englobent le strict respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le respect du droit de participation sur un pied d'égalité, avec la pleine reconnaissance du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement et la prise en compte des intérêts vitaux de tous les peuples de la planète.

Le Viet Nam ne déroge pas à sa politique, qui consiste à promouvoir la paix et la non-prolifération des armes de destruction massive, l'objectif étant un désarmement général et complet. Le Viet Nam a accédé à tous les principaux traités multilatéraux sur l'interdiction des armes de destruction massive et il est un membre actif de nombreux organismes des Nations Unies chargés d'œuvrer au désarmement. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, il travaille également en étroite collaboration avec d'autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres partenaires à la mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et de son Plan d'action. Le Viet Nam continuera de collaborer avec tous les autres partenaires internationaux pour continuer à progresser dans le domaine du désarmement.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique s'associe pleinement aux déclarations faites par les délégations des Pays-Bas au nom de nombreux États et de l'Australie au nom des pays qui participent à l'initiative sur le désarmement et la non-prolifération.

Le Mexique se félicite par ailleurs de l'attachement manifesté par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, à la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement dans le cadre de son plan en cinq points et dans la convocation de la Réunion de haut niveau organisée en 2010. De même, nous prenons note du rapport présenté par la Présidente du Conseil consultatif pour les affaires de désarmement.

La Réunion de haut niveau de 2010 a fait ressortir les divergences de vues concernant le dysfonctionnement des divers organismes consacrés au désarmement, en particulier la Conférence du désarmement. Cependant, elle a également montré l'intérêt considérable que porte la communauté internationale à ce problème, qui nous concerne tous, car il a une influence sur la sécurité et la survie même de l'humanité.

Le Mexique a apporté un appui sans réserve à la Conférence du désarmement et aux instances qui l'ont précédée, car elles ont été créées pour réaliser un objectif que mon pays considère comme une priorité absolue. C'est pourquoi il est inacceptable que l'instance chargée de négocier les instruments juridiquement contraignants visant à préserver la sécurité de nos peuples n'ait été à même, au cours des 15 dernières années, d'accomplir un travail de fond sur aucune des questions inscrites à son ordre du jour et qu'elle n'ait pu s'acquitter de son mandat.

Nous ne sommes pas non plus parvenus à nous mettre d'accord sur la cause de la paralysie qui frappe la Conférence du désarmement. D'aucuns font valoir que cela est le fait de facteurs extérieurs et considèrent que la Conférence du désarmement est victime de ces circonstances. D'autre, au contraire, estiment que le dysfonctionnement de cette instance est dû au fait qu'elle a été créée pour fonctionner pendant la période de la guerre froide, et non dans le contexte multipolaire du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est possible que cette impasse soit le résultat de la conjugaison de ces deux facteurs. Il est évident que les méthodes de travail de la Conférence du désarmement correspondent à une réalité bien précise qui n'a aucun rapport avec l'époque actuelle et

qu'elles entravent autant ses prises de décisions que ses travaux de fond.

Le nombre limité de membres de la Conférence du désarmement, la composition de ses groupes régionaux et la participation insuffisante de la société civile sont autant de facteurs anachroniques. Cependant, le principal obstacle qui entrave les activités de la Conférence du désarmement est le recours à la règle du consensus, qui est interprétée comme la nécessité d'obtenir l'unanimité pour les questions de fond comme pour les questions de procédure. Cette interprétation a transformé la règle du consensus en un droit de veto accordé aux 65 membres de la Conférence du désarmement. Quand ce droit de veto est exercé, il empêche la majorité de la communauté internationale d'atteindre un objectif fondamental et prioritaire sur le plan international. Ce droit de veto a même été exercé pour empêcher l'adoption d'un programme de travail. Il semblerait qu'une condition préalable existe selon laquelle il faut parvenir à un accord quant au fond avant de lancer des négociations, ce qui nous fait oublier que la fonction de la Conférence du désarmement est précisément de négocier.

La responsabilité de veiller à ce que la Conférence du désarmement s'acquitte de son mandat incombe avant tout à ses membres, mais, au bout du compte, elle concerne tous les États Membres de l'ONU, qui ont désigné en 1978 la Conférence comme la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Cela nous donne l'occasion de prendre de la distance et d'observer, du point de la vue de l'Assemblée générale, l'évolution de la situation à Genève. Ce que nous constatons d'ici, ce que constatent les 128 États qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement – c'est-à-dire les deux tiers des Membres de notre Organisation – est qu'au cours des 15 dernières années, au moins un État membre de la Conférence du désarmement a été prêt à exercer son droit de veto et à empêcher cette dernière de s'acquitter du mandat que lui a confié notre Assemblée.

Nous constatons également que les appels répétés lancés par l'Assemblée à la Conférence du désarmement lui demandant de débiter ses travaux sont restés sans suite. Si cette situation persiste, il est logique que l'Assemblée générale examine la question avec attention et adopte les mesures nécessaires pour

révoquer les prérogatives accordées à une instance qui ne répond pas à ses appels.

En 2005, le Mexique, en association avec d'autres pays, a proposé de lancer des négociations sur le désarmement au sein de l'Assemblée générale en espérant que la Conférence du désarmement adopterait son programme de travail et pourrait exécuter son mandat. Le Mexique demeure disposé à promouvoir cette initiative ou toute autre initiative qui offrirait de véritables possibilités de lancer un processus multilatéral de négociation sur le désarmement.

Pour terminer, nous espérons qu'à sa prochaine session, l'Assemblée générale assumera ses responsabilités à cet égard.

**M. Errázuriz** (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le présent débat et salue son attachement à la revitalisation du programme de désarmement. Nous apprécions également l'intérêt que porte le Secrétaire général à la relance des négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Le plan en cinq points et la Réunion de haut niveau convoquée en 2010 prouvent qu'il existe une forte responsabilité politique face à un problème qu'il est essentiel de régler pour permettre au système international de fonctionner efficacement et contribuer ainsi à la sécurité collective, au développement, à la paix et à la sécurité internationales.

Le Chili s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, le Représentant permanent de l'Australie au nom des 10 pays qui participent à l'initiative de désarmement et de non-prolifération et le Représentant permanent des Pays-Bas au nom des 41 pays intéressés.

Tout d'abord, le Chili souhaite réaffirmer son attachement au multilatéralisme en général et au désarmement et à la non-prolifération nucléaire en particulier. Nous sommes satisfaits du désarmement multilatéral et des institutions chargées de la sécurité qui reflètent à la fois nos intérêts de sécurité propres et ceux de l'ensemble de la communauté internationale.

Il ne sert à rien de continuer à analyser les raisons de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et le dysfonctionnement du mécanisme de désarmement quand tout ce que souhaite la communauté internationale, ce sont des mesures concrètes et des normes et instruments puissants sur le

désarmement et la limitation des armements. Il s'agit d'une sphère où des progrès ont été accomplis et où un climat favorable a été créé, qui devraient imprégner la Conférence du désarmement.

Après plus de 10 années stériles, la Conférence du désarmement se trouve dans une situation de blocage intenable. Un processus de revitalisation visant à atteindre un accord qui permettrait une reprise des négociations nécessite un engagement politique profond qui pourrait prendre forme dans un cadre donnant aux pays le sentiment qu'ils disposent d'un forum efficace pour participer à l'avènement d'un monde plus sûr et pour protéger leurs propres intérêts nationaux légitimes.

L'autodiagnostic et les débats sur le règlement intérieur doivent céder la place à des mesures qui permettraient de relancer à brève échéance la Conférence ou de chercher des solutions de rechange qui pourraient pleinement servir les intérêts de la communauté internationale. Nous suggérons de passer à l'analyse du document CD/1931, présenté par la Colombie, qui décrit dans le détail la perception, les intérêts et les limites de la Conférence du désarmement.

Pour relancer la Conférence, il faut revoir certains de ses principaux aspects, comme sa composition, ses procédures et la règle du consensus. Certes, nous estimons qu'il faut maintenir cette règle comme moyen d'élargissement de la base s'agissant de questions mettant en jeu la sécurité des États, mais on ne devrait pas en abuser au point de paralyser la Conférence pour de simples questions de procédure. Autre point qu'il faut analyser : la composition des groupes régionaux. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la Conférence sur le désarmement ne doit pas tourner le dos à la société civile. Elle doit plutôt construire des passerelles et établir une plus grande interaction avec elle. Toutes ces questions politiques doivent être partie intégrante de l'ensemble des points en négociation.

Le Chili a adopté une attitude souple concernant les options susceptibles de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération. Nous n'entendons pas remplacer la Conférence du désarmement. Nous préférons travailler dans le cadre qu'elle offre, en tant qu'elle représente dans ce domaine l'enceinte par excellence où mener des négociations. Il nous faut néanmoins affirmer clairement que nous sommes disposés à examiner des solutions de rechange.

Le fait que nous sommes réunis ici à New York pourrait nous amener à consacrer le droit de l'Assemblée générale à se prononcer sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, qui ont une incidence réelle et directe sur le rôle et le mandat de la Conférence du désarmement. Si le statu quo se poursuit, il sera difficile de remettre en cause la légitimité d'une telle mesure.

Les organes subsidiaires du système des Nations Unies ne sont pas une fin en soi. Ils servent seulement à répondre aux aspirations et aux demandes politiques de la communauté internationale et à les canaliser. Le désarmement est un bien commun de l'humanité. Tel n'est pas le cas de la Conférence du désarmement ou d'autres instruments du prétendu mécanisme de désarmement dont l'origine remonte à la première session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue il y a de cela plus de 30 ans, et qui peuvent être remplacés, comme le furent d'autres organes. Une quatrième session spéciale sur le désarmement pourrait être le forum adéquat où introduire des réformes susceptibles de fournir à la communauté internationale les instruments qu'exigent les circonstances actuelles.

Nous devons nous demander si l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement est structurellement liée à la Conférence du désarmement, à un problème spécifique à cet organe, ou si elle découle des intérêts stratégiques et politiques des acteurs principaux, qui influenceront probablement sur tout forum sur le désarmement. Si tel est le cas, on ne pourra progresser que si ces acteurs et la communauté internationale dans son ensemble font montre d'un engagement et d'une volonté politique déterminés.

**M<sup>me</sup> Štiglic** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général qui a pris personnellement l'initiative d'organiser le débat opportun d'aujourd'hui au titre du point 162 de l'ordre du jour, « Suivi de la Réunion du haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». J'aimerais saluer la présence parmi nous de M<sup>me</sup> Pellicer, Présidente du Comité consultatif du Secrétaire général sur le désarmement, dont nous attendons tous avec intérêt de connaître l'avis, lequel sera d'un grand apport pour nos travaux. Je tiens aussi à remercier de ses observations le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev.

Avant de commencer, je voudrais associer la Slovénie aux déclarations faites par l'Union européenne, par le Portugal au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement à Genève, et par les Pays-Bas au nom des pays qui soutiennent l'initiative du suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010.

Je souhaite soulever trois points concernant les débats d'aujourd'hui.

Premièrement, nous pensons que le moment est venu de prendre des décisions concrètes s'agissant du suivi de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue ici en septembre dernier. Nous espérons qu'après la séance d'aujourd'hui, nous serons mieux renseignés sur la voie à suivre durant la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous espérons également que le Comité consultatif du Secrétaire général se rendra utile et qu'il offrira au Secrétaire général et aux États membres des conseils pratiques à cet égard.

Deuxièmement, la Slovénie pense que l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent actuellement les négociations multilatérales sur le désarmement démontre clairement l'urgence de réformer globalement le mécanisme international de désarmement existant. La Conférence du désarmement, basée à Genève et créée en 1979, doit être adaptée aux réalités du monde contemporain du XXI<sup>e</sup> siècle. Surtout, elle doit ouvrir ses portes à tous les pays intéressés qui veulent contribuer à la paix et à la sécurité internationales. La paix et la sécurité internationales importent à tous les pays de la planète, pas seulement au groupe des membres actuels de la Conférence du désarmement. Nous croyons fermement que de nouveaux membres enrichiraient les travaux de la Conférence et l'aideraient à sortir de l'impasse actuelle.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre position de longue date, à savoir que la Conférence devrait entamer sans plus de retard les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous sommes persuadés qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles complètera efficacement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous guiderait dans notre marche en avant vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Troisièmement, la revitalisation de la Conférence du désarmement est l'un des premiers pas sur la voie

de la réforme du mécanisme international de désarmement. À cet égard, nous devrions aussi réexaminer le rôle de la Commission du désarmement des Nations Unies qui, cette année encore, n'a produit aucun résultat significatif. La réforme devrait être approfondie et efficace et devrait aussi redéfinir le rôle de la Première Commission.

Enfin, la Slovénie se félicite des efforts du Secrétaire général et de nombreux pays visant à faire avancer le processus de désarmement. Nous espérons qu'à l'automne, nous ouvrirons des discussions sérieuses sur des propositions concrètes relatives aux procédures à suivre pour mettre en œuvre le processus que nous avons lancé au cours de la Réunion de haut niveau, l'année dernière. Le temps presse et je voudrais inviter tous les États à s'associer aux efforts que nous déployons pour débloquer les négociations internationales sur le désarmement et à aborder une réforme véritable du mécanisme international de désarmement, qui donnerait enfin des résultats et qui nous ferait avancer vers notre ultime objectif, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Abdullah** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de ses incessants efforts visant à promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires.

J'associe ma délégation à la déclaration faite à la 113<sup>e</sup> séance par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous aimerions aussi remercier les Pays-Bas de leur déclaration faite à la même session au nom de 41 États, que nous considérons comme hautement pertinente pour la réalisation des objectifs du présent débat.

La Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies, la Première Commission de l'Assemblée générale et le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire offrent une plateforme multilatérale aux États pour œuvrer ensemble à la réalisation de notre objectif commun d'un désarmement général et complet sous contrôle international effectif. Pour cette raison, entre autres, la Conférence en particulier ne peut rester indéfiniment dans l'impasse. Nous devons définir les bonnes priorités et nous atteler à fond à leur réalisation.

Pour aller de l'avant, ma délégation souhaite rappeler la conclusion unanime à laquelle est parvenue la Cour internationale de Justice, à savoir qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener

à terme les négociations conduisant à un désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Nous souhaitons donc souligner qu'il importe de mettre l'accent sur l'élimination totale des armes nucléaires en adoptant une convention relative aux armes nucléaires. Il est impératif que la Conférence du désarmement entame ses travaux de fond dès que possible pour permettre de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Il convient aussi de rappeler que la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission sont issues de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes donc d'avis que ces trois organes doivent tous être responsables devant l'Assemblée générale. Par conséquent, nous approuvons la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, qui pourrait s'avérer utile pour faire avancer le programme de désarmement.

Une autre solution que nous pouvons aussi considérer est la possibilité de faire réexaminer l'efficacité de chaque entité par un groupe d'éminentes personnalités, lequel pourrait formuler des recommandations sur les moyens de revitaliser le mécanisme de désarmement des Nations Unies. La Malaisie l'a mentionné dans sa déclaration à la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, l'année dernière. Cela a été aussi mentionné dans la section « Recommandations » du récent rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. La Malaisie est prête à explorer toutes autres idées réalisables formulées.

Transparence et participation de tous devraient être les principes directeurs de la Conférence du désarmement. Nous sommes favorables à un élargissement de la Conférence et nous convenons qu'il faut donner une occasion de plus à la société civile de suivre véritablement les travaux de la Conférence.

Enfin, on ne soulignera jamais assez que pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement à la Conférence du désarmement et dans d'autres organes, il est essentiel que les États fassent montre concrètement d'une forte et réelle volonté politique. La Malaisie est prête à travailler étroitement avec les autres délégations afin de conduire cet effort commun.

**M. Fernández-Arias Minuesa** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration faite à la 113<sup>e</sup> séance au nom de l'Union européenne.

Il y a un peu moins d'un an, le 24 septembre dernier, une Réunion de haut niveau s'est tenue sous l'égide du Secrétaire général avec pour objectif d'évaluer l'état de la Conférence du désarmement et les raisons de son blocage. Cette activité a permis une analyse approfondie de la situation actuelle, avec une large participation de ministres et de représentants de haut niveau, comme indiqué dans la résolution 65/93. Cela souligne aussi l'engagement ferme et louable du Secrétaire général, qui s'est fixé comme l'une de ses priorités la revitalisation du mécanisme de désarmement.

Malheureusement, nous devons conclure que la paralysie de la Conférence du désarmement s'est maintenue tout au long de 2011, sans aucun signe de règlement. Les efforts et les appels visant à faire sortir cet organe de négociation de son impasse ont été jusqu'à présent infructueux.

On serait tentés de dire que puisque nous n'avons pas avancé, nous sommes au même point qu'il y a un an. Il y a un an, toutefois, nous pouvions nous sentir convaincus qu'une certaine dynamique positive insufflée par une série de bonnes nouvelles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération – comme la signature du nouveau traité START, le sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et le consensus autour d'un plan d'action basé sur la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) – auraient un effet contagieux sur la Conférence du désarmement. Toutefois, cet espoir ne s'est pas encore concrétisé, et tandis que le programme du désarmement avance dans d'autres forums, la Conférence, à Genève continue de gaspiller ses moyens, ses efforts et son énergie pour une autre année encore, sans même un premier pas vers un consensus sous forme d'adoption d'un programme de travail – chose péniblement réalisée en 2009.

Ces dernières années, il est devenu banal de dire que la Conférence du désarmement travaille mais ne produit rien. Son riche, et peut-être excessif, calendrier de séances est la preuve qu'elle ne chôme pas. Nous devons nous demander pourtant si ce travail, aussi ardu qu'improductif, a une raison autre que celle de sacrifier à un rituel, au regard du fait qu'elle est incapable de débloquer les négociations.

Il est en effet vrai que, bien que la Conférence n'ait pas pu relancer les négociations, au cours de sa session actuelle – et grâce aux efforts louables des présidences canadienne, chilienne, chinoise et colombienne – d'innombrables formules, initiatives et propositions ont été avancées, dont beaucoup sont tout à fait saines, de notre point de vue. Ce ne sont pas les idées qui font défaut, mais c'est le consensus nécessaire pour les concrétiser.

Étant donné cette conjoncture critique qui nous place entre la communauté internationale et la société civile nous demandant à grands cris de progresser en matière de désarmement, d'une part, et un mécanisme de désarmement inefficace ou pour le moins grippé, de l'autre, que devons-nous faire?

L'idéal serait de progresser dans le cadre de la Conférence du désarmement, qui s'est avérée par le passé une enceinte efficace où mener des négociations internationales pour atteindre à des accomplissements tels que la Convention relative aux armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération nucléaire et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Espagne est attachée à cette voie, comme elle l'a prouvé le 16 juin, lorsqu'elle a proposé le document CD/1910, un document de synthèse soumis conjointement avec l'Allemagne, les Pays-Bas, le Mexique, la Suède, la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie aux fins de stimuler les discussions sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement.

On peut toujours miser sur une revitalisation de la Conférence du désarmement, mais il serait erroné d'agir de la sorte avec une patience infinie. Notre tâche est trop importante et trop urgente pour la laisser à un forum unique qui, en 14 ans, s'est avéré incapable de s'acquitter de sa mission. En d'autres termes, si le débat propose l'alternative soit de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, soit de miser sur la Conférence du désarmement, une seule réponse peut émaner de nous tous ici présents, et elle doit être écoutée une fois pour toute de façon claire et unanime.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Pour le moment, cette séance nous offre une nouvelle occasion d'explorer les causes et les moyens d'un dépassement éventuel de la paralysie de la Conférence du désarmement, et nous ne devons pas la perdre. À cet égard, nous voudrions nous associer aux propositions avancées concrètement par l'Union européenne. En particulier, nous appelons l'attention sur ce qui suit.

Premièrement, nous appelons la Conférence du désarmement, la Première Commission et la Commission du désarmement à réviser leurs méthodes de travail et à dûment analyser la question dans leurs rapports à l'Assemblée générale, tout en demandant à l'Assemblée de continuer de s'intéresser à cette question et à son suivi. Deuxièmement, nous appelons les États possédant des armes nucléaires à déclarer et à observer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs. Enfin, nous appelons les États membres de la Conférence à entamer sans plus tarder des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et de commencer à travailler sur les autres points de l'ordre du jour.

Nous devons être à la fois hardis et réalistes lorsque nous étudions et améliorons les propositions formulées à l'attention de la Conférence du désarmement, en gardant toujours à l'esprit, comme Alexis de Tocqueville l'a dit, que les institutions dont nous avons coutume de croire qu'elles sont indispensables ne sont parfois que des institutions auxquelles nous sommes accoutumés.

**M. Mahmood** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation bangladaise, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance plénière dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. En outre, je voudrais, à titre national, m'appesantir sur certains éléments essentiels.

L'accord entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur la réduction des armements est une mesure positive majeure après des années de négociations sur le désarmement marquées par la tergiversation. C'est un pas dans la bonne direction, mais il est loin de suffire à libérer la planète du fléau des armes nucléaires. Nous espérons que les États parties saisiront l'occasion que constitue la présente séance plénière, et que la séance nous fournira à tous, y compris les États qui ne sont pas encore parties aux instruments pertinents, une orientation pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Bangladesh est une société démocratique, séculaire et ouverte. Mon pays, qui a un dossier

impeccable en matière de désarmement et de non-prolifération, est attaché à l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Bangladesh a, sans condition et de son propre gré, résolu de ne pas se doter de l'arme nucléaire. Nous étions le premier des pays d'Asie du Sud visés à l'annexe 2 à ratifier le TICE. Nous avons également conclu un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), y compris s'agissant des protocoles additionnels.

Le Bangladesh est constitutionnellement attaché à atteindre le désarmement général et complet. Preuve de cet attachement, le Parlement du Bangladesh a également adopté une résolution appuyant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette résolution soulignait, entre autres, la nécessité de mettre en œuvre les trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elle a également réitéré son appui à l'article IV du TNP, qui garantit le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I et II du Traité, et au mécanisme de garanties et de vérification de l'AIEA. Le Parlement bangladais a également exprimé, à l'unanimité, sa conviction que tout recours à l'arme nucléaire constituerait un crime international, ainsi qu'un crime contre l'humanité, un crime contre la paix, un crime de guerre et un génocide. Le Gouvernement bangladais appuie pleinement cette résolution parlementaire.

Le Bangladesh est résolument favorable à une approche multilatérale de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous estimons que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous appuyons également l'action de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

Nous estimons que les armes de destruction massive constituent la menace la plus grave pour l'humanité. Nous continuons de penser que seule l'élimination totale des armes nucléaires peut servir de garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes et

contre le risque de voir ces armes tomber entre les mains des terroristes.

Le Bangladesh est convaincu que, outre la production d'électricité, l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, dans les limites des garanties et du régime de vérification définis par l'AIEA, pourrait aider à relever certains des défis contemporains auxquels nous sommes confrontés en matière de développement, y compris la faim, la maladie, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique. Il est déconcertant de constater que, au moyen de mesures incompatibles avec les dispositions du Traité, il subsiste des restrictions indues à l'exportation de matières, équipement et technologie à des fins pacifiques vers des pays en développement non dotés de l'arme nucléaire. Ces obstacles doivent être levés.

Il est préoccupant que les États dotés de l'arme nucléaire non seulement confèrent des capacités de précision supplémentaires à leurs stocks d'armes nucléaires, mais mettent également au point de nouveaux types d'armes. Nous insistons sur le fait que les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité le droit légitime de recevoir la garantie inconditionnelle que les États dotés de l'arme nucléaire ne recourront pas à la menace ou l'emploi de ces armes contre eux.

Le Bangladesh envisage également le désarmement et la non-prolifération sous l'angle du développement. Notre conscience ne saurait justifier une dépense annuelle de quelque 1 500 milliards de dollars pour des armes alors que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés comme le Bangladesh, ont les plus grandes difficultés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La pleine réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération, y compris le désarmement et la non-prolifération nucléaires, est impérative à cette fin.

Je voudrais réitérer que, malgré tout ce que je viens de souligner, nous n'avons pas perdu foi en nous-mêmes. Nous avons bien sûr conscience que notre voyage vers un monde sans arme nucléaire ne sera pas facile, mais nous ne pensons pas que ces difficultés doivent nous dissuader de nous lancer dans cette aventure, pour nous-mêmes et pour nos enfants. Nous devons léguer aux générations futures une planète habitable. Résolvons de changer la donne dès aujourd'hui.

**M. Taalas** (Finlande) (*parle en anglais*): Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière sur ce sujet urgent.

La Finlande s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et à celle faite par les Pays-Bas au nom d'un groupe de pays animés du même esprit.

Cela fait bientôt un an que la Réunion de haut niveau s'est tenue à New York en septembre dernier, et nous n'avons observé aucun progrès. Les raisons de cette situation sont connues. Une décennie d'interruption des négociations de la Conférence du désarmement menace de défaire le système des négociations multilatérales sur le désarmement. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est en danger. La situation exige un nouvel engagement politique et de nouvelles idées de la part de tous les États Membres. Le statut quo n'est pas envisageable. Ce dont nous avons le plus urgemment besoin c'est d'une ferme volonté politique de relancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous espérons que la présente séance permettra de cristalliser cette volonté.

Nous devons immédiatement entamer les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cela nous rapprocherait de notre objectif d'un monde libéré de l'arme nucléaire et serait essentiel pour promouvoir nos efforts de non-prolifération. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles contribuerait à la mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Conférence du désarmement doit se joindre à la dynamique en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires matérialisée par le nouveau traité START et qui s'est manifestée au Sommet sur la sécurité nucléaire. La Finlande exhorte tous les États Membres à œuvrer pour le désarmement nucléaire complet, par le biais d'actions concrètes.

On peut également envisager des mesures concrètes afin de revitaliser les travaux du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Premièrement, nous devons revoir les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, de la Première Commission et de la Commission du désarmement. Nous devons entretenir un dialogue plus

substantiel et rechercher un terrain d'entente, tout en diminuant la procédure administrative.

Deuxièmement, des négociations multilatérales exigent la participation de tous les acteurs concernés. Il est justifié d'examiner la composition de la Conférence du désarmement pour faire en sorte qu'elle ait un caractère intégrateur.

Troisièmement, nous avons besoin d'idées nouvelles et d'être plus en phase avec les réalités à l'extérieur des salles de réunion de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons renforcer la voix de la société civile et du monde universitaire et trouver des moyens de faire dans nos travaux un meilleur usage de leurs précieuses contributions.

Nous sommes résolus à faire tout notre possible pour promouvoir les négociations multilatérales sur le désarmement durant le mandat de la Finlande à la présidence de la Première Commission, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que, grâce au nouvel engagement politique de tous les États Membres, nous pourrons, ensemble, donner une impulsion au programme de revitalisation.

**M. Tladi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée d'avoir un débat ouvert et honnête sur le programme multilatéral de désarmement et, en particulier, de l'occasion d'examiner les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 65/93 sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant des Pays-Bas au nom d'un groupe d'État de différentes parties du monde.

L'un des résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été de reconnaître la nécessité d'établir une seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement d'une taille limitée et qui prenne des décisions émanant d'un consensus – ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Conférence du désarmement. Les réalisations passées de la Conférence et de ses prédécesseurs ont illustré le rôle que cet organe peut jouer dans la négociation d'instruments multilatéraux clefs de désarmement. Il est donc regrettable que depuis toutes ces années, cette

institution n'ait pas réussi à s'acquitter de son mandat de base. En raison de cette impasse continue, nombreux sont ceux qui, à juste titre, ont commencé à remettre en question la pertinence et l'utilité de la Conférence dans la poursuite des objectifs de désarmement, surtout depuis que la fin de la guerre froide a donné naissance à un nouvel environnement dans le domaine de la sécurité internationale.

Le désarmement nucléaire reste notre priorité première, une priorité que partagent tous les membres du Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 21 et la grande majorité des États membres de la Conférence du désarmement et des États Membres de l'ONU de toutes les régions. Non seulement sommes-nous préoccupés par la prolifération verticale et horizontale continue des armes nucléaires, mais nous croyons que l'existence même de ces armes alimente l'insécurité mondiale.

De plus, les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de l'utilisation des armes nucléaires posent évidemment un sérieux danger pour l'humanité. Tant que ces armes existeront, aucun d'entre nous ne sera vraiment en sécurité. Seule l'élimination complète de toutes les armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront jamais plus fabriquées permettront de fournir les garanties nécessaires à leur non-utilisation. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud a toujours préconisé une approche systématique et progressive concernant la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous croyons que des progrès continus et irréversibles dans le désarmement nucléaire et d'autres mesures connexes de maîtrise des armements nucléaires restent d'une importance fondamentale pour la promotion de la non-prolifération nucléaire.

L'absence de progrès véritables vers le désarmement nucléaire a affaibli le régime mondial de non-prolifération. Bien que le désarmement nucléaire ait été le thème de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 [résolution 1 (I)], cette question est restée le premier point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis sa création. Bien que la très grande majorité des membres de la Conférence n'ait cessé de demander à la Conférence de créer un organe subsidiaire chargé de traiter uniquement de la question du désarmement nucléaire, cela ne s'est pas matérialisé, ce qui est particulièrement déconcertant étant donné que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont engagés à atteindre cet objectif dans le Plan

d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010. En conséquence, ma délégation appelle de nouveau la Conférence du désarmement à établir immédiatement un organe subsidiaire chargé de la question du désarmement nucléaire.

Dans le cadre d'une approche systématique et progressive vis-à-vis du désarmement nucléaire, ma délégation appuie également le lancement de négociations sur un traité qui interdirait la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires et à d'autres engins explosifs nucléaires et répondrait aux objectifs de la non-prolifération et du désarmement. Ma délégation ne croit pas, comme d'autres, qu'un traité sur les matières fissiles est le seul point de l'ordre du jour ouvert à des négociations. Au vu de la nature de la Conférence du désarmement en tant que forum de négociation, nous croyons que celle-ci peut négocier toutes les questions inscrites à son ordre du jour, même si nous reconnaissons que la finalisation dans un avenir proche d'arrangements juridiquement contraignant sur le plan international est plus probable pour certaines questions que pour d'autres.

Si nous ne sommes pas tous d'accord sur les questions qui sont plus ou moins à même de faire l'objet d'un accord, cela ne devrait pas nous empêcher de traiter effectivement des questions inscrites à l'ordre du jour du désarmement multilatéral. La question à laquelle nous faisons face aujourd'hui est de savoir si la Conférence du désarmement est en mesure de répondre à nos attentes ou si d'autres options pourraient être envisagées en vue de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement dans l'optique de revitaliser les travaux que cet organe aurait dû entreprendre.

Nous reconnaissons que la Conférence du désarmement a été sur le point de reprendre ses travaux en 2009 lorsqu'elle a adopté un programme de travail. Si CD/1864 n'était pas un document parfait, nous espérons néanmoins qu'il mènerait à une nouvelle phase dans l'histoire récente de la Conférence qui nous aurait permis d'œuvrer ensemble à l'édification d'un avenir meilleur et plus sûr. Malheureusement, ni CD/1864 ni aucune autre formule prévoyant de confier à des organes subsidiaires l'examen de points inscrits à notre ordre du jour n'ont suscité une reprise des travaux de fond.

Si d'aucuns attribuent l'absence de résultats concrets à la Conférence du désarmement à son règlement intérieur, ma délégation est d'avis que le

refus de certains de poursuivre de bonne foi et de mener à leurs termes des négociations aboutissant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international rigoureux et effectif, est un plus grand obstacle auquel est confrontée la communauté internationale.

Beaucoup d'entre nous aimeraient voir la Conférence du désarmement reprendre sa juste place. Toutefois, le fait qu'elle n'ait pas été capable, au cours des 15 dernières années, de mener des travaux de fond ne nous autorise pas à rester indifférents aux problèmes actuels. Si la Conférence continue à ne pas s'acquitter de son mandat, rien ne s'opposerait à envisager d'autres options pour faire avancer le travail important confié à cet organe.

En conclusion, l'Afrique du Sud reste attaché à un système international fondé sur des règles. Nous continuerons donc de mener toutes les actions nécessaires pour renforcer la gouvernance multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. En outre, nous examinerons toute option propice à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants demain, le 29 juillet, à 11 heures dans la salle de l'Assemblée générale. Au cours de cette séance, l'Assemblée examinera également le point 13 de l'ordre du jour afin de poursuivre le débat sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement.

Avant de clore la séance, un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ri Tong Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exercer mon droit de réponse et, en même temps, de faire quelques observations sur les remarques faites par le représentant du Canada, qui a soulevé une question sur la présidence de la Conférence du désarmement par la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne la présidence de la Conférence du désarmement par la République populaire démocratique de Corée, il s'agit là de l'exercice du droit souverain de mon pays, en tant qu'État Membre de l'ONU, d'être Président de la Conférence. En vertu du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, la République populaire démocratique de Corée doit assumer la présidence de la Conférence du désarmement.

En outre, la République populaire démocratique de Corée est et a été un État Membre de l'ONU. Le paragraphe 1 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies stipule que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. Nous considérons donc, sur le plan juridique, que les remarques du représentant du Canada constituent une violation grave de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, les remarques du représentant du Canada constituent une violation de la pratique en cours dans les forums internationaux. Ce n'est pas la première fois que la délégation canadienne boycotte un forum international. La première fois a été en 2001, lors de la conférence contre le racisme de Durban. Le Canada a été le seul pays à boycotter cette réunion, ce qui a créé un précédent très malencontreux dans la pratique du multilatéralisme international.

Et ce n'est pas le seul exemple d'un boycott canadien. Cela s'est reproduit dans d'autres réunions, y compris ici, à l'Assemblée générale, alors que le Président d'un pays faisait une déclaration, dans ce forum même. C'est la troisième fois qu'un représentant du Canada agit de cette façon à la Conférence du désarmement à Genève. La République populaire démocratique de Corée condamne donc fermement l'attitude du représentant du Canada.

Troisièmement, cela traduit une psychologie et une mentalité de l'époque de la guerre froide, alors que cette période est révolue. Ce n'est que pendant la guerre froide que nous avons observé à un tel comportement provocateur de la part de pays. L'après-guerre froide se caractérise par le dialogue et des mesures de confiance. On le constate dans toutes les régions, y compris en Asie. Le Canada et la République populaire démocratique de Corée participent en tant que membres au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. L'ambiance générale qui y règne est celle de la confiance et du dialogue. Toutefois, au lieu de faire montre d'un esprit de dialogue et de réconciliation, le Canada a choisi désormais la voie de l'antagonisme. Le représentant du Canada est le seul qui adopte ce genre de comportement.

*La séance est levée à 18 h 5.*